64e ANNEE (7e série) N° 20 20 MAI 1954

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Codirecteur

Les RÉFORMES du BRÉVIAIRE au XVIe s.

ROLE DE L'ESPAGNE

SOMMAIRE

Avant-propos.

I. — *Part prise par les Espagnols dans les réformes du Bréviaire au XVIe siècle :* 1. Le Bréviaire, des origines à l'an 1500. — 2. Le Bréviaire à la Renaissance. — 3. Le Bréviaire du cardinal espagnol Quinonez. — 4. Le Bréviaire du Concile de Trente. — 5 Le Bréviaire romain jusqu'à nos jours.

II. — *Les réactions de l'Espagne en face des différents Bréviaires du XVI siècle :* 1. Charles-Quint, Clément VII et Quinonez. — 2. Les réactions au Bréviaire de Ste-Croix avant le Concile de Trente. — 3 L'Espagne au Concile de Trente : refus définitif de Quinonez ; adoption du Bréviaire de S. Pie V.

Conclusions.

Avant-Propos

L'objet de cette étude peut paraître très limité. Nous avons cru cependant qu'il offre un double intérêt. Il éclaire opportunément (l'histoire n'est-elle pas un perpétuel recommencement ?) le débat respectueusement ouvert dans l'Eglise catholique contemporaine à propos de la réforme de l'Office divin. Il situe d'autre part, en cette époque troublée et pourtant si féconde pour l'Eglise que fut le xvie siècle, l'Espagne du « *siglo de oro* », bastion de la catholicité, dans le jeu d'influences d'où sortit la Contre-Réforme ; même vues sous cette angle, nous ne pensons pas que les leçons d'un passé qui n'est pas si lointain soient inutiles pour comprendre le présent.

Nous rechercherons donc (1re partie), quelle part prirent les Espagnols aux travaux pour la modification du Bréviaire, qui furent si nombreux au xvie siècle : c'est le rôle *actif* de l'Espagne. Nous glanerons ensuite (2e partie), les diverses réactions caractéristiques d'Eglises ou d'ecclésiastiques espagnols en face des différents essais de rénovation liturgique : le rôle *passif* de l'Eglise d'Espagne.

* *

PREMIÈRE PARTIE

LES REFORMES DU BREVIAIRE AU XVIe SIECLE : ROLE DES PRELATS ET THEOLOGIENS ESPAGNOLS

I. — *Le Bréviaire, des origines à l'an 1500*

Sans prétendre résumer en quelques lignes les quinze siècles d'une histoire encore mal connue sur plus d'un point, il nous semble utile de rappeler d'abord quelles furent les grandes étapes probables de l'évolution des heures liturgiques, telles que les trouva le xvie siècle commençant. Ce rapide résumé historique situera mieux l'apport original du xvie siècle dans la rénovation du Bréviaire.

Les historiens font couramment remonter les origines lointaines de l'Office divin aux prières collectives ou privées des Juifs, avant l'ère chrétienne. Conservée par les Apôtres et les premiers chrétiens, cette pratique de la prière à heures fixes, sur un texte à peu près uniforme, se maintint et se généralisa au cours des premiers siècles, tout en restant de forme très large, nullement codifiée.

Ce sont les moines du ive siècle qui l'imposèrent avec plus de régularité. Conciles et Souverains Pontifes commencèrent alors à légiférer en la matière, en particulier saint Damas, saint Léon le Grand, Gélase et saint Grégoire le Grand. Il faut cependant arriver jusqu'à saint Grégoire VII pour trouver (en 1074 et 1076) une législation précise : répartition de l'ordre des heures et des lectures, obligation imposée de ce livre de la prière des clercs, que l'on commence à appeler « Bréviaire » [1].

Mais le texte même reste soumis à des fluctuations qui contribuent surtout à l'augmenter avec les siècles, les territoires et le degré de piété des chrétiens. La charge de l'Office divin devient, aux xie et xiie siècles, si lourde parce que trop longue, que les dignitaires de la cour romaine, surchargés eux-mêmes par le travail croissant de l'administration pontificale, en arrivent à composer un livre d'heures abrégé, qui devient officiellement sous Innocent III (xiiie siècle) le « *Bréviaire romain* », c'est-à-dire le Bréviaire de la cour pontificale et du clergé de St-Jean de Latran.

A cette époque naissent les Ordres mendiants, les Franciscains notamment. Occupés sans cesse

[1] Nous signalons, pour en recommander la lecture, l'article très documenté du Rme Père Abbé dom SALMON, *Aux origines du Bréviaire romain, De la répartition de l'office entre les diverses Eglises urbaines du ve au viiie siècles*, dans la *Maison-Dieu*, n° 27, p. 114-136.

aux prédications, ne pouvant pas emporter avec eux sur les routes les énormes volumes (manuscrits, ne l'oublions pas) que constituent les livres de l'Office choral, ils adoptent pour leur propre compte le Bréviaire maniable et allégé de la Curie. Haymond, le quatrième supérieur général des Franciscains, entreprend même pour la première fois, avec l'approbation de Grégoire IX, d'émonder les heures canoniales. Nicolas III, satisfait du résultat, l'impose à toute l'Eglise.

L'ère de l'unification liturgique n'est cependant pas encore ouverte, tant s'en faut. Les liturgies locales prolifèrent ; et le Bréviaire des Franciscains en vient à être amalgamé aux Bréviaires particuliers auxquels s'attachent les traditions locales. A son tour altéré, alourdi plutôt qu'adopté pour lui-même, maculé au xv^e siècle d'erreurs et de légendes, rendu difficilement praticable faute de manuscrits, ce Bréviaire officiel est peu à peu abandonné : nombre de clercs, dont la piété languit, le négligent et ne le récitent plus, souvent d'ailleurs parce qu'ils ne le comprennent pas.

II. — *Le Bréviaire à la Renaissance*

Le xvi^e siècle à ses débuts trouve encore généralement usité ce « Bréviaire de la cour romaine et des Franciscains ». La Renaissance bat son plein. L'Italie bouillonne d'une vie nouvelle, au contact de l'antiquité retrouvée. Sur le trône pontifical se succèdent des papes brillants, qu'entoure une cour d'humanistes et de lettrés. Après Jules II c'est, en 1513, Léon X.

Aux yeux des Bembo, des Marsile Ficin, Bessarion, et de la foule d'esprits distingués qui peuplent la cour pontificale, le vieux Bréviaire paraît désuet, voire ridicule. « Pour ne pas corrompre leur bon goût » (ce sont leurs propres termes), certains membres du haut et du bas clergé prennent l'habitude de réciter l'Office en grec, et même les psaumes en hébreu. « Les prêtres, écrira Ferreri, dans la préface de son nouvel hymnaire, dont nous parlerons plus bas, formés à la pure latinité et qui se voient contraints de réciter en termes barbares la louange de Dieu, en arrivent, poussés qu'ils sont à rire de ce langage, à mépriser bien souvent la liturgie sacrée. » De tous côtés on réclame une révision du texte ancien, qui tendra surtout à en améliorer le style, lequel devrait être renouvelé, écrit Bembo, au modèle du « style qui était la gloire des grands siècles » ; et d'ajouter : il faut enfin « laver cette tache qu'on inflige depuis des siècles aux prêtres et aux religieuses, faute d'être versé dans l'art d'un style élégant. »

C'est dans ce but que Léon X confie à l'évêque de Guarda-Alfieri, au royaume de Naples, Zacharie Ferreri, humaniste distingué de la cour pontificale, le premier travail d'épuration du Bréviaire : il devra en corriger la langue.

Ferreri commence par les hymnes, et produit en 1525, sous Clément VII, successeur de Léon X, l'hymnaire nouveau de sa composition. Il a été fidèle au but fixé et il pense satisfaire aux légitimes aspirations de ce siècle lettré, ainsi que l'atteste le titre même de sa composition :

> Zachariæ Ferreri Vincentini, Pontificis Guardianensis ; *Hymni novi ecclesiastici*, juxta veram metri et latinitatis normam a Beatissimo Patre Clemente Septimo Pontifice M° ut in divinis quisque eis uti possit approbati... sanctum ac necessarium opus...

Etre « fidèle aux règles de la versification et du bon latin », telle était donc la qualité essentielle des hymnes nouvelles, grâce auxquelles (on n'en doutait pas) les clercs prieraient mieux le Seigneur. En voici quelques échantillons :

> Bacchus abscedat, Venus ingemiscat,
> Nec jocis ultra locus est, nec escis,
> Nec maritali thalamo, nec ulli
> Ebrietati

devait-on chanter aux Vêpres de Carême.

Et cette louange de la Sainte Vierge :

> Laudibus cunctis, quia credidisti
> Digna es, o felix dea ; quæ deorum
> Maximus dixit tibi rector, in te
> Perficiuntur.

Ainsi la Vierge Marie était parée du titre de « déesse bienheureuse », tandis que Dieu s'appelait le « *Deus deorum maximus* », le « *Summus divorum deus* », et que l'on invoquait la sainte Trinité sous le vocable de « *triforum numen Olympi* » : la divinité de l'Olympe au triple visage !

Qu'on nous pardonne cette utile digression. De tels textes sont très caractéristiques de l'esprit de la Renaissance, cet esprit qui pénétrait alors jusqu'en les domaines les plus sacrés de l'Eglise : ses temples et sa prière. Et c'est dans le même esprit que l'on projetait d'améliorer prochainement le Bréviaire en son entier : en purifier d'abord la langue ; ensuite (but que conserveront la plupart des réformes ultérieures) l'abréger tout en l'expurgeant. Cette dernière intention, Ferreri lui-même l'annonçait en tête de son hymnaire :

> « Breviarium ecclesiasticum ab eodem Zacharia longe brevius et facilius redditum et ab omni errore purgatum propediem exibit. »

A cette alléchante annonce était jointe une approbation élogieuse de l'œuvre déjà réalisée dans l'hymnaire : « Les odes ou hymnes de Zacharie Ferreri, écrivait en exergue de l'ouvrage le « rhéteur » de l'Université de Padoue, Marianus Becichenus, dureront sans aucun doute éternellement », (*æternitatem procul dubio consecuturos esse*). En fait, cette éternité prédite ne dura que deux ans. En 1527, les troupes impériales de Charles-Quint conduites par le connétable de Bourbon, envahissant les territoires pontificaux, pillaient la Ville Eternelle de fond en comble. « La brillante société de la cour des papes et de la famille des Médicis fut dispersée, et ses principaux membres commencèrent à suivre des idées plus sérieuses », écrit dom Bæumer [2], qui ajoute : « l'orage qui avait grondé en Allemagne les avait déjà réveillées ailleurs » (ces idées sérieuses de réforme).

Or, immédiatement Clément VII, qui avait patronné le travail de Ferreri pour jamais inachevé, remit sur le métier la révision du Bréviaire, mais cette fois sur des bases nouvelles. Ce n'étaient plus les soucis littéraires des humanistes romains ni les règles de la « vraie latinité » qui allaient guider le travail : il fallait effacer les erreurs, émon-

[2] Dom S. Bæumer, *Geschichte des Breviers*, trad. Biron. T. II, p. 124.

der les légendes, pour en revenir aux textes de prière des « anciens Pères » ; composer un Office nouveau auquel les savants historiens ne puissent rien objecter, ni les clercs tenus de le réciter. Critique et piété, tradition et exactitude historique, édification sans mauvais goût, souci conjugué de la qualité dans la prière et de la perfection dans la forme et le texte, telles sont les exigences que le pape va imposer au nouveau correcteur [3], et cela deux ans seulement après l'hymnaire de Ferreri, Rome à peine sortie de l'invasion et du pillage.

Il apparaît avec évidence (et nous aurons l'occasion de confirmer cette vue) que la réforme du Bréviaire, dans l'intention des papes, n'est qu'un aspect certes, mais caractéristique, de la réforme générale à laquelle à cette date aspire l'Eglise. Partie intégrante de la contre-Réforme, la rénovation de la prière liturgique sera sans cesse guidée par les grandes idées réformatrices, donc influencée, au moins par réaction, par les exigences du Protestantisme naissant qui commence à se diffuser.

A l'objectif fixé par Clément VII pour la révision du Bréviaire, les partisans de la Réforme eux-mêmes auraient pu souscrire, fait remarquer Mgr Batiffol, qui poursuit : « Cet écho que nous surprenons à Rome de leurs réclamations est un indice, entre bien d'autres, qu'à un moment donné cette cour romaine, si attaquée par ces violents et ces idéologues, fut d'abord le milieu catholique le plus attentif à leurs doléances, le plus prêt à les entendre et à répondre à leurs reproches par toute sa loyauté. » [4]

III. — *Le Bréviaire du cardinal espagnol Quinonez*

Le travail fut entrepris ; et il fut mené à bien. C'est à un espagnol que Clément VII en confia le soin : François Quinonez, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem [5].

Quinonez était un franciscain, né à Léon en Espagne, fils du comte de Luna. D'une haute valeur intellectuelle et d'une grande piété, il avait été élu en 1522, pour sa compétence administrative, supérieur général des Franciscains. Ces mêmes qualités l'avaient fait choisir comme intermédiaire, en 1526 et surtout en 1527 après le sac de Rome, entre Charles-Quint et Clément VII, pour négocier la difficile réconciliation du pape et de l'empereur. Quinonez réussit et fut, en récompense, nommé cardinal. Son influence alors ne fit que croître à la cour romaine ; intime confident des dernières années de Clément VII, puis de Paul III, il conseilla ces pontifes dans l'œuvre de la réforme ; il était « du petit cercle de ces prélats qui s'efforçaient d'opérer une réforme sérieuse « in capite et in membris » [6]. Ainsi s'explique pourquoi Clément VII lui confiait le soin de composer le nouveau Bréviaire que souhaitait l'Eglise.

Dès 1528 le cardinal Quinonez se mit à l'œuvre, aidé dans sa tâche par deux autres espagnols, Diego Neyla, plus tard chanoine de Salamanque, et Gaspard de Castro, si du moins l'on en croit Arevalo [7]. Le travail dura sept ans. C'est à Paul III que le cardinal de Sainte-Croix remit le nouveau Bréviaire. La première édition, publiée en février-mars 1535 à Rome ne fut, de l'aveu de l'auteur, qu'un ballon d'essai (« *publica deliberatio* ») [8]. Nous relaterons plus loin quel flot de remarques suscita effectivement cette parution. Quelques-unes des critiques furent retenues et, en 1536, Quinonez faisait paraître l'édition définitive ; elle mérite un examen détaillé.

Ce Bréviaire était intitulé :

Breviarium Romanum ex sacra potissimum Scriptura et probatis Sanctorum historiis collectum et concinnatum.

Ce titre définit au mieux l'œuvre nouvelle. Tout en assurant dans sa Préface à Paul III (en tête de l'ouvrage) que ce Bréviaire n'était pas une innovation, mais un retour à la « *forma antiqua* », à la « *vetus sanctorum patrum et conciliorum anti quorum forma* » [9], le cardinal affirmait la triple intention qui l'avait guidé, à savoir : favoriser la piété des clercs, instruire tout en faisant prier, respecter la critique historique. Mais ce programme n'annonçait-il pas, tout compte fait, une innovation ?

Les clercs, disait en substance Quinonez (toujours dans sa Préface) sont astreints par l'Eglise à l'obligation du Bréviaire à un triple titre : en tant qu'intermédiaires entre Dieu et les hommes ; pour assurer leur sanctification personnelle par la prière qui, les distrayant des soucis du monde, fait d'eux des modèles de vertu pour les fidèles ; pour acquérir enfin, par un contact assidu avec le texte sacré, la science de l'Ecriture et un solide bagage d'arguments contre les objections des hérétiques. — Notons dès maintenant que ce dernier point est une vue originale de Quinonez sur laquelle on fut loin de s'accorder de son temps.

Or, si le Bréviaire doit favoriser la piété personnelle et la prière du prêtre au nom de l'Eglise, ce n'est pas avec l'ancien Bréviaire que l'on peut espérer y atteindre : la multiplicité de ses rubriques et l'invasion du Sanctoral démesurément multiplié l'ont rendu impraticable et beaucoup trop long. « La répartition des prières est devenue si embrouillée et les rubriques si compliquées que parfois on met presque aussi longtemps à chercher d'abord (les pages) qu'on en mettra ensuite à réciter l'Office » [10].

En pratique, on s'est donc efforcé de raccourcir le Bréviaire, pour le rendre plus accessible. L'Office a été abrégé, pour lui donner à peu près la même longueur chaque jour et pour éviter que l'Office du Dimanche, jusque là d'une longueur démesurée, soit trop onéreux aux prêtres chargés du soin des âmes dans les paroisses. Il n'y a plus désormais que trois psaumes par Heure ou par Nocturne ; trois leçons seulement à Matines ; plus de répons ni de versets, de leçons brèves ni d'antiennes [1].

[3] Cf. Bergel, *Die emendation des rœmischen Breviers unter Papst Clemens VII* », dans *Zeitschrift für kath. Theologie*, 1884, IV, p. 280.

[4] Batiffol, *Histoire du Bréviaire*, p. 235.

[5] Ce détail est important, car le Bréviaire que composa le cardinal est d'ordinaire appelé non pas « Bréviaire de Quinonez », mais « *Bréviaire de Sainte-Croix* ».

[6] Bæumer, *l. c.*, p. 125.

[7] Cité par Roskovany, *De cœlibatu et Breviario*, XI, 23.

[8] Quinonez, Préface de la seconde édition, Rome, 1536.

[9] *Ibid.*, cité par Baümer, *l. c.*, II, 127.

[10] *Præfatio ad Paulum III*, déjà citée.

[1] Au moins dans la première édition ; car, se rangeant aux critiques soulevées sur ce point, Quinonez ré-

D'autre part, on a simplifié les rubriques. Par exemple, les psaumes de la férie ne changeront jamais à leur jour de la semaine, quelle que soit l'importance de la fête incidente. Et ces rubriques, claires et réduites, ont été groupées en tête du Bréviaire sous le titre de *Rubricæ generales* (ce qui est une nouveauté pour l'époque). Enfin, dernier allègement, l'Office des Morts et le Petit Office de la Sainte Vierge, qui venaient l'un ou l'autre s'ajouter tous les jours à l'office ordinaire, ne demeurent obligatoires qu'en quelques rares circonstances.

Le second but du Bréviaire de Sainte-Croix était de favoriser le contact avec le texte sacré. Bæumer écrit que « les lectures de l'Ecriture paraissent avoir été l'essentiel aux yeux de l'auteur »[2] : le titre en fait foi : « Breviarium... *ex Sacra Scriptura potissimum*... confectum », à quoi il faut joindre la citation de saint Jean qui ouvre ce Bréviaire : « Scrutamini Scripturas, illæ sunt quæ testimonium perhibent de me » (Jo., v, 39).

C'était, en effet, une idée chère à Quinonez, que le prêtre ne doit pas ignorer les Ecritures : elles lui permettent à la fois de s'instruire, de répondre aux attaques des incroyants (surtout à cette époque du libre examen) et de se sanctifier en s'unissant au Verbe divin. Or, c'est par son Bréviaire que le prêtre est amené à connaître l'Ecriture Sainte. Aussi Gélase, puis Grégoire le Grand avaient-ils prescrit la lecture annuelle de la Bible (au moins pour la plus grande partie) ; mais depuis le XIIIe siècle, les fêtes de saints multipliées firent à peu près disparaître les leçons d'Ecriture au profit des récits historiques, et la récitation répétée des mêmes psaumes élimina le reste du psautier.

Désormais, les psaumes seront mieux répartis : jamais deux fois le même au cours de la semaine, et tout le psautier en sept jours ; aucune modification à l'ordre des psaumes, pas même aux grandes fêtes. Les leçons, d'autre part (une par Nocturne) sont ainsi réparties : au premier Nocturne, une lecture de l'Ancien Testament ; au second, du Nouveau ; au troisième enfin (en dehors des fêtes de saints, dont la leçon reste historique), soit une homélie des Pères sur l'Evangile, soit encore une lecture du Nouveau Testament, tirée des Actes, des Epîtres, ou de l'Apocalypse. Ces leçons étant plus longues qu'auparavant, on récite de la sorte la plus grande partie des livres de l'Ancien Testament en un an, et le Nouveau en entier, sauf quelques chapitres de l'Apocalypse ; les épîtres de saint Paul sont même lues deux fois dans l'année.

Enfin, à la recherche exclusive d'une langue digne de Cicéron, qui était la caractéristique de l'essai de Ferreri, le nouveau Bréviaire a substitué un souci constant de l'historicité des récits. Dans l'ancien, « les légendes des saints et quelques hymnes étaient des récits apocryphes, insupportables quant à la forme et remplis de faits invraisemblables et ineptes », apprécie sans tendresse dom Bæumer[3]. Quinonez va réduire considérablement le nombre des récits, faire un choix parmi les légendes et ne conserver que les pièces d'auteurs ecclésiastiques grecs ou latins dont la véracité était hors de conteste.

Ainsi se présente l'œuvre du pieux cardinal espagnol. Il n'avait pas prétendu innover, mais au contraire retrouver l'antique formulaire de la prière chrétienne. Il ne voulait que satisfaire aux légitimes revendications de la critique historique naissante, et favoriser la récitation privée de l'Office divin.

Immédatement, le Bréviaire de Sainte-Croix connut un grand succès, mais qui n'allait pas exactement dans le sens des intentions profondes de son auteur : ce succès était dû à sa brièveté. C'est ce qu'y vit le pape. Paul III reçoit, en effet, en 1536 le travail et l'approuve, mais il ne l'autorise que pour les gens pressés : seuls satisferont à l'obligation du Bréviaire en se servant du texte de Quinonez les prêtres séculiers qui s'adonnent aux études savantes ou à d'autres travaux importants, et à condition qu'ils en sollicitent du pape l'autorisation personnelle. Cependant, les légats et les nonces reçoivent bientôt délégation pour accorder eux-mêmes cette autorisation ; puis la Secrétairerie et la Daterie Apostolique : le privilège alors se généralise. Tandis que le clergé espagnol sollicite en masse cette faveur, on voit le Bréviaire de Sainte-Croix en usage en Allemagne du temps de saint Pierre Canisius[4] et jusqu'aux Indes, où saint François-Xavier sollicite de saint Ignace pour six de ses clercs l'autorisation de se servir du nouveau Bréviaire : « novum ternarum lectionum Breviarium (quod) Sanctæ Crucis dicebatur (et) ad occupatorum hominum levamen editum erat », écrit le biographe de Xavier[5].

Le « Bréviaire des gens occupés » connut ainsi, pour sa première rédaction, huit éditions en dix-sept mois (février 1535 à juillet 1536) ; et dans son texte remanié et définitif, cent éditions en 30 ans.

Ce succès est diversement apprécié par les historiens : Schober, par exemple[6] énumère complaisamment les autorités qui n'acceptèrent pas ce Bréviaire : le chapitre général des Franciscains (et Quinonez était supérieur général, mais le Bréviaire n'était pas fait pour ses religieux), des évêques : Giberti, Lippomani, tous deux de Vérone, l'évêque d'Osca, en Espagne, les moines de Saint-Jérôme, saint François-Xavier, qui ne l'adopta pas pour lui bien qu'il en eût sollicité l'usage pour ses compagnons. — Bæumer de son côté résume ainsi l'ensemble des réactions en face du Bréviaire de Sainte-Croix : « une partie du clergé salua le nouveau Bréviaire comme la délivrance souhaitée d'un fardeau accablant, une autre y vit le premier pas de tentatives de réformes heureuses, tandis qu'un troisième groupe le tint pour une rupture violente avec la tradition liturgique, et tâcha d'empêcher autant qu'il lui était possible l'adoption d'une telle anomalie »[7].

Aux éloges dithyrambiques de dom Bæumer, qui

tablit les antiennes dans sa seconde édition. Si, pour alléger, il avait supprimé ces divers éléments, c'était parce que, selon lui, antiennes, répons, capitules, ne se justifiaient que dans un Office chanté au chœur, mais n'avaient plus de sens pour une récitation privée, à laquelle l'auteur s'était exclusivement attaché.

[2] Dom Bæumer, *l. c.*, II, 138.

[3] *Loc. cit.*, p. 127.

[4] Lettre de S. Pierre Canisius à S. Ignace.

[5] Tursellini, *Vita S. Francisci Xaverii*, Coloniæ Agrippinæ, 1620, p. 520.

[6] *Explanatio critica Breviarii*, p. 16.

[7] *Loc. cit.*, p. 138.

n'hésite pas à écrire qu'une nouveauté si extraordinaire souleva naturellement dans la chrétienté un formidable mouvement » (p. 138), Mgr Batiffol répond par de fortes critiques au nom de la tradition liturgique, qu'il reproche à Quinonez d'avoir complètement négligée pour rédiger de toutes pièces un Bréviaire nouveau :

« Pourquoi (l'agencement de ce Bréviaire) est-il tout nouveau ?... Tout cela est fort ingénieux et confortable, mais tout cela est neuf, et il faut pardonner à l'historien de partager la mauvaise humeur de la Sorbonne, qui disait de Quinonez : L'auteur du Bréviaire nouveau a préféré son sens propre aux décrets des anciens Pères et à l'usage éprouvé et commun de l'Eglise »[8].

Mgr Batiffol semble toutefois oublier que, si la Sorbonne consurait effectivement en ces termes le premier essai du Bréviaire soumis par Quinonez à la critique publique, elle devait par la suite approuver le texte définitif du Bréviaire de Sainte-Croix, tel qu'il fut par exemple édité à Lyon le 4 mars 1552 : « avec permission de Matieu Ory, docteur en théologie et inquisiteur général », « avec aussi l'approbation de la Sorbonne »[*].

Réservons provisoirement notre jugement sur la valeur de l'œuvre de Quinonez. Reconnaissons toutefois que, trop novatrice sur plus d'un point et, de ce fait, plus utilitaire que traditionnelle, elle satisfaisait cependant à des aspirations si légitimes que plusieurs Souverains Pontifes n'avaient refusé ni de les entendre ni d'y répondre. En tout cas, l'influence historique de ce Bréviaire fut plus considérable que ne l'admettent généralement ses détracteurs. Certes, il va, contre le gré de son auteur, favoriser malencontreusement la diversité des liturgies locales et la composition de Bréviaires particuliers, qui risquent d'aggraver en défauts les insuffisances initiales : nous en trouverons trace en Espagne. Il risque aussi de faire négliger l'Office du chœur par ceux-là mêmes qui, par fonction, y sont astreints (tels les moines de Saint-Bertin, en Flandre). Il sera, enfin, utilisé dans des livres liturgiques à tendances hétérodoxes (comme ce diurnal de Lyon du milieu du XVIe siècle), voire jusqu'à inspirer la préface du *Common Prayer Book* anglican publié par Edouard VI.

Mais d'autre part, il est évident que tous les essais ultérieurs pour une réforme catholique du Bréviaire chercheront dans Quinonez leur inspiration : ainsi ce Bréviaire d'Orléans, de 1542, qui emprunte au Bréviaire de Sainte-Croix des légendes et supprime celles qui « *piorum ac doctorum aures offendere poterant* » ; ou le Bréviaire des Humiliés de Milan (autorisé en 1548 par Paul III), qui adopte l'ordre des psaumes de Quinonez et ses récits historiques. Plus tard, un chanoine chantre de Notre-Dame (mort à Paris à 93 ans), Claude Joly, dans un *Tractatus de reformandis horis canonicis*, se réclame des idées de Quinonez : récitation hebdomadaire du Psautier, lecture annuelle de toute la Bible, réduction de l'Office ; il fait de cette triple condition la base nécessaire de toute réforme[9], et ces idées influencèrent la plupart des Bréviaires gallicans.

On trouve même certaines rééditions du vieux Bréviaire de la Curie (par exemple celle de Venise, en 1560) qui empruntent les leçons des fêtes de saints au Bréviaire de Quinonez. Car l'inspiration réformatrice de ce Bréviaire demeure. Elle est sous-jacente à la *relatio* du théologien Jean d'Arze au concile de Trente à propos de la réforme du bréviaire, qui, tout en critiquant violemment Quinonez, hérite en partie de ses idées.

Nous essaierons d'établir dans quelle mesure les idées du cardinal de Sainte-Croix ont même influencé le Bréviaire romain rénové que publiera S. Pie V.

IV. — *Le Bréviaire du Concile de Trente*

Le Bréviaire du cardinal Quinonez, en tout cas, tel que Clément VII en avait autorisé la récitation, ne devait pas avoir longue vie. Dès la seconde moitié du XVIe siècle il allait être officiellement supplanté par le Bréviaire de Pie V, ou « *Bréviaire du concile de Trente* », dont les origines lointaines sont presque contemporaines de la naissance du Bréviaire de Saint-Croix.

En 1529, à peine commencés les travaux de Quinonez, Gaëtan de Thienne et son confrère Jean-Pierre Caraffa, tous deux de la Congrégation des Théatins ou *Congregatio clericorum regularium* qui venait d'être fondée, entreprennent pour leur propre compte une révision du vieux Bréviaire de la Curie. Œuvre privée, dont l'usage ne devait être autorisé qu'au sein de la Congrégation, mais qui reçoit cependant, le 21 janvier de cette année 1529, les encouragements chaleureux du pape alors régnant, Clément VII, le même qui venait de confier au cardinal de Sainte-Croix le travail officiel de révision du Bréviaire : « ce qui donne quelque apparence de raison d'accuser Clément VII d'inconstance et de versatilité »[10]. Il est intéressant, en regard, de lire dom Bæumer appréciant lui aussi la conduite du pape : « Une fois de plus apparurent ici (i. e, dans la double approbation de Clément VII) la prudence et le coup d'œil sûr de ceux qui tiennent le gouvernail de l'Eglise. Du haut de leur chaire, ils aperçoivent d'un regard clair, limpide, illuminé par l'Esprit Saint ce qui reste caché à ceux qui sont au-dessous d'eux. Le même pape, en effet, qui avait confié au cardinal Quinonez la tâche de créer un nouveau Bréviaire, Clément VII, fut celui qui (favorisa la tâche analogue des Théatins) »[1]. Ainsi s'interprètent différemment les mêmes faits. Il ne faut pas, en l'occurrence, faire appel à l'inspiration divine du pape. Mais faut-il alors accuser Clément VII de « versatilité » ? Il s'agit peut-être simplement de la double décision d'un politique habile, comme la suite de cette étude pourra le montrer. Toujours est-il qu'ayant mené à bien leur travail, les Théatins usèrent pendant un an de l'autorisation pontificale, et récitèrent l'Office de leur composition. Mais l'année suivante, d'eux-mêmes, ils reprirent le vieux Bréviaire Romain : l'histoire ne sait pas pourquoi.

Ce n'était pourtant pas un échec définitif : un événement inattendu allait rappeler à la vie ce bréviaire des Théatins : l'élévation, en 1555, de l'évêque de Chieti (ce Pierre Caraffa que nous avons vu collaborer au travail de saint Gaëtan) au trône pontifical sous le nom de Paul IV. Au

[8] Batiffol, *Histoire du Bréviaire*, p. 280-282.
[9] Bæumer, *l. c.*, p. 147-149.
[10] Batiffol, *l. c.*, p. 291.
[1] Dom Bæumer, *l. c.*, II, 155.

milieu des sollicitudes de sa charge, le nouveau pape n'oublie pas ses travaux de jadis. Au Bréviaire de Quinonez qu'il a toujours désapprouvé et qui est maintenant fortement critiqué par les théologiens, Paul IV estime venue l'heure de substituer son propre Bréviaire, qu'il suffit de réviser et de mettre au point. Le 8 août 1558, sans condamner l'usage provisoire du Bréviaire de Sainte-Croix [2], le pape déclare qu'il n'y a plus lieu d'en autoriser la réimpression. On peut donc supposer que le nouveau texte est à peu près au point. Mais l'année suivante, la mort emporte le pape et, avec lui, dans l'opposition générale, jusqu'à son Bréviaire.

Il était cependant impossible d'en rester là. Quinonez n'était plus édité. Seul le vieux Bréviaire de la Curie, toujours dans l'état où l'avait reçu le XVI[e] siècle naissant, restait officiellement en usage, avec ses tares contre lesquelles depuis quarante ans on voulait réagir. La réforme restait donc à faire, de plus en plus urgente. Cette question était, certes, minime en apparence, en comparaison des difficultés considérables auxquelles devait alors faire face la papauté. Mais elle apparaissait cependant comme importante, parce qu'intimement liée à la réforme de l'Eglise elle-même. Aussi des vœux viennent-ils de nombreux synodes régionaux : Bourges en 1528, Sens la même année, Cologne (1536), Mayence (1549), à nouveau Cologne (1550), Reims (1564), Cambrai (1565). Et ce sont surtout des propositions détaillées et pressantes, qui parviennent au concile de Trente, sous Pie IV, successeur de Paul IV. Trois grandes nations s'y rejoignent : l'Allemagne, la France et l'Espagne, chacune y traduisant ses aspirations propres, en fonction de sa situation politique.

En Allemagne, en plus des conciles particuliers qui viennent d'être mentionnés, le synode d'Augsbourg de 1548 avait adopté sur cette question une « *Formula reformationis* », présentée par Charles-Quint lui-même. Formule reprise, en 1559, à une nouvelle Diète d'Augsbourg par Ferdinand I[er], qui la fait insérer au chapitre IV[e] des décisions de ce concile, puis en 1562, au chapitre VI[e] du projet de réforme de Salzbourg. Ce texte est important ; il alla jusqu'à Trente, où l'empereur le fit parvenir au concile par les légats allemands, la même année [3]. Les articles 11 et 12 de cette pièce réclament avec insistance plus de piété et de dévotion dans la célébration de l'Office : on y contribuera efficacement en abrégeant les passages trop longs et en en réduisant le nombre, « car il vaut beaucoup mieux ne réciter que cinq psaumes avec dévotion et plaisir que tout le psautier avec dégoût et ennui ». D'autre part, il faut absolument émonder le Bréviaire dans lequel « *multa inepta, apocrypha, parumque ad sincerum cultum pertinentia non negatur irrepsisse* » [4]. Enfin, en revenir à la pureté du rite primitif, sans rien changer cependant à la répartition des prières [5]. Cette dernière clause : fidélité à l'ordre des prières, est une réaction contre le Bréviaire de Sainte-Croix ; mais la première (brièveté pour plus de piété) et la seconde (assainissement critique des légendes) sont le fidèle écho de Quinonez. L'Allemagne catholique, secouée par la Réforme protestante, retrouvait les intentions du cardinal espagnol.

De France arrivait à Trente, le 13 novembre 1562, après bien des atermoiements, le cardinal de Lorraine, Charles de Guise, accompagné de quinze prélats français. Or, il était porteur, lui aussi, de vœux pressants de la part du roi Charles IX et de sa mère Catherine de Médicis, et des Etats Généraux. Il avait pour consigne « de demander avec insistance le respect des rubriques et des règles dans les offices sacrés, et l'épuration des cérémonies et des prières par l'élimination des éléments adventices et faux » [6]. Formule vague, en somme, en comparaison du mémoire des Allemands et surtout de la requête des Espagnols.

Ceux-ci, « se montrant en cela beaucoup plus au courant de la question » [7], adressèrent leur requête aux légats, ce qui allait lui donner une influence décisive. Charles Borromée, en effet, qui avait reçu pour le transmettre au concile le texte venu d'Espagne au nom de tous les évêques du royaume d'Aragon, le fait parvenir à Trente en ces termes : « Idcirco episcopus Oscensis nomine totius regni Aragoniæ proponit S° Synodo, ut vetus officium romanum ad veterem possessionem restituatur juxta decretum Gregorii Septimi » [8]. Cette lettre du secrétaire d'Etat de Pie IV « laissait clairement entrevoir que le sentiment des prélats espagnols était tout près d'être celui de la cour pontificale » et il allait prévaloir auprès du Concile [9].

Voici ce qu'écrivait l'évêque d'Osca aux légats de Trente :

« Illustrissimes Légats, voici ce que nous, évêques d'Aragon, réclamons instamment de vous et du saint Concile et ce dont nous nous portons garants : Si vous voulez conserver la discipline liturgique dans nos églises, il faut, dans le plus bref délai, rejeter la nouveauté profane qu'est ce Bréviaire réformé, composé en cachette et introduit partout, en l'absence de toute réaction et contrairement aux règles de l'Eglise par une autorité privée ; (cette décision est indispensable) si vous voulez que nous récitions tous le même Office et que ne se multiplient les divisions avec les Bréviaires ou Missels (particuliers). Pour obtenir rapidement et facilement ce résultat, l'Eglise Catholique n'a qu'à achever sans retard, dans la ligne où il fut entrepris, le travail de révision de l'ancien Bréviaire commencé sur le conseil et l'ordre de Paul IV d'heureuse mémoire : c'est-à-dire, expurger le texte des éléments, peu nombreux, qui, de l'avis de ce même pontife, s'étaient peu à peu glissés dans l'Office au cours des siècles par suite de l'ignorance, ou de certains abus.

Vous pouvez vous renseigner sur tout ceci auprès du révérendissime Jérémia, qui habite Venise et qui par-

[2] Rien ne remplace encore le vieux Bréviaire de la Curie, toujours officiellement seul en usage, ni celui de Sainte-Croix, toléré.

[3] On en trouve le détail dans Martène : *Summarium petitionum Cæsaris super reformatione*, Paris, 1724 ; et dans Sickel : *Das reformationslibell des Kaisers Ferdinand der Erste vom Jahre 1562*, Vienne, 1871. Cf. Baümer, *l. c.* II, 160.

[4] Il fallait émonder le Bréviaire, « dans lequel on ne peut nier que des éléments stupides, apocryphes, ou peu en rapport avec le culte intégral, se sont glissés en grand nombre » (*l. c.*).

[5] Cf. Le Plat, *Monumenta ad historiam Conc. Tridentini*, Louvain, 1784, IV, 73.

[6] « Ut peteret urgeretque quo divina officia pure ac rite peragantur, rescissisque superstitionibus cæremoniæ precesque emenderentur » (cf. Grancolas, *Comm. in Brev.*, I, ch. 5, p. 10 ; Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, I, 412).

[7] Batiffol, *l. c.*, p. 297.

[8] Arch. Vatic., Conc. Tridentin., cod. 108, f° 276.

[9] Batiffol, *l. c.*, p. 297.

ticipa à ce travail sur l'ordre du pape (Paul IV) avec le révérendissime cardinal de Trani et le protonotaire Sirleto, et peut-être d'autres, qui vivent encore » [10].

Les suggestions des évêques d'Aragon sont claires : revenir au vieux Bréviaire romain, revu et corrigé par les Théatins et Paul IV. La tradition liturgique sera ainsi respectée, et sauvegardée l'unité de prière dans toute la chrétienté ; et c'est là l'essentiel. Il y a bien quelques éléments adventices et douteux à éliminer, mais « bien peu » : Paul IV avait commencé de le faire ; on achèvera son œuvre, d'autant plus facilement que ceux qu'il avait alors employés à cette révision sont encore accessibles maintenant. L'évêque d'Osca les énumère ; il suffit de leur confier à nouveau le travail.

Les orientations du mémoire espagnol, transmises au concile en termes favorables par le cardinal Borromée, allaient effectivement prévaloir. On était en novembre 1562. L'année suivante, le 24 juin, la commission conciliaire de l'Index est chargée de la réforme du Bréviaire ; les légats écrivent au pape pour demander le dossier manuscrit de la correction de Paul IV, sur laquelle on va travailler : on s'est donc rangé à l'avis des Espagnols. Le 22 juillet, la commission de l'Index reçoit de Rome les pièces demandées ; elle commence ses travaux.

Mais le concile s'achève. Les Pères ne veulent plus le prolonger au-delà de cette année. A tout prix il faut en avoir terminé pour décembre. On complète rapidement les discussions dogmatiques en suspens, et on décide de s'en remettre au pape du soin de régler les questions liturgiques non résolues. Ainsi Pie IV se voit-il confier le soin d'achever, dans l'esprit de son prédécesseur, la révision du vieux Bréviaire romain. Le concile se sépare le 4 décembre 1563.

L'année suivante, Pie IV convoque sans retard à Rome les évêques délégués à la commission du Bréviaire au concile ; il leur adjoint le cardinal Schotto, de Trani, Guillaume Sirleto, et quatre autres spécialistes. Sirleto et le cardinal de Trani étaient, on s'en souvient, deux des trois prélats proposés par l'évêque d'Osca comme les hommes les plus compétents pour mener à bonne fin l'œuvre inachevée de Paul IV ; et le concile de Trente, en se séparant, avait laissé à Pie IV la consigne de rester fidèle aux intentions de son prédécesseur : révision de détail du vieux Bréviaire de la Curie : les Aragonais triomphaient donc. Quinonez, voué par eux au rejet et à l'oubli, allait-il voir abandonnées toutes les intentions de sa réforme ? Gardons-nous de l'affirmer trop vite.

Mgr Batiffol qui reproche, comme beaucoup, à Quinonez d'avoir abandonné la tradition du vieux Bréviaire et d'avoir imprudemment ruiné l'unité liturgique, tend à clore l'ère d'influence du Bréviaire de Sainte-Croix avec la date de sa dernière réimpression, vers 1560, lorsque commencnt à prévaloir les idées de Paul IV. Il peut effectivement sembler qu'on en soit là en 1564, quand Pierre IV constitue à Rome la commission de révision. Mais jusqu'à présent, après tant d'efforts, aucun Bréviaire officiel n'a encore remplacé celui du cardinal de Sainte-Croix ; et quatre ans de travaux allaient encore s'écouler. Pendant ce laps de temps, le pape disparaît : à Pie IV succède Pie V, en 1566. La commission des dix ou onze évêques italiens travaille et consulte. On relèvera à ce propos avec intérêt la correspondance suivie qu'entretient pendant cette période Mgr Sirleto (devenu cardinal) avec les Espagnols. Il y apparaît, en effet, que tous les correspondants du savant cardinal ne partagent pas l'avis sévèrement traditionaliste de l'évêque d'Osca. Voici par exemple Pedro Ponce de Léon, évêque de Placentia de 1559 à 1573, dont deux lettres au cardinal Sirleto à propos de la réforme du Bréviaire (3 novembre 1564 ; 2 novembre 1567, soit sensiblement au début et à la fin des travaux de la commission) sont conservées à la Bibliothèque Vaticane. Il demande, outre certaines révisions de détail concernant l'admission au Bréviaire de saints récents ou locaux, un usage plus constant et régulier de l'Ecriture Sainte sous la forme d'une lecture quotidienne au Propre du Temps et en indiquant (remarque combien révélatrice d'un esprit critique et scientifique) le livre d'où sont extraites ces Leçons ; ce que l'on devra faire également pour les homélies patristiques. Il réclame aussi l'élimination des difficultés ou des erreurs historiques de certains Offices. L'évêque de Placentia penchait donc pour les idées de Quinonez touchant la fréquentation de la Bible pour les clercs au moyen du Bréviaire ; et certaines de ses vues, adoptées par le compétent cardinal Sirleto, devaient être mises en pratique : ainsi, dans nos Bréviaires, les références scripturaires ou patristiques sont toujours, depuis lors, soigneusement signalées.

Le travail, commencé au concile de Trente et poursuivi en commission à Rome, s'achève. En 1568, paraît le nouveau Bréviaire Romain ou « *Breviarium pianum* », du nom de Pie V, qui l'autorise et le préface (9 juillet 1568). Cette préface, la bulle *Quod a nobis*, est importante parce qu'elle précise la valeur, les buts et l'autorité de l'œuvre nouvelle [1]. Nous croyons utile, pour l'histoire et même pour éclairer les suggestions contemporaines en la matière, de l'analyser en détail. Tous les mots d'ailleurs en ont été pesés et discutés par les membres de la commission romaine : témoin la lettre en italien probablement attribuable à Léonardo Marini [2] et les observations soumises à la commission du Bréviaire par le cardinal Sirleto au sujet du « brouillon de la Bulle ».

1. Le pape brosse d'abord une rapide histoire du Bréviaire, depuis les origines jusqu'au XVIe siècle.

2. Le Bréviaire ancien, déformé, mutilé, modifié, était devenu impraticable. Aussi « en foule, des clercs, alléchés par l'attrait d'un Office plus commode, se sont réfugiés dans le nouveau Bréviaire, qui était court, composé par le cardinal François Quinonez, du titre de Sainte-Croix de Jérusalem » [3].

Bien plus, il se répandit peu à peu dans chaque province la fâcheuse habitude de composer des Bréviaires locaux destinés à une récitation privée distincte de l'office du chœur : d'où des troubles

[10] Arch. Vatic., Conc. Trident., n° 108, f° 266 ; cf. texte latin (dont nous donnons ici une traduction personnelle) dans Batiffol, *l. c.*, p. 296, note 3.

[1] On la trouve en tête des Bréviaires même récents. (On peut y voir un indice de l'actualité permanente de cette question).

[2] Citée dans Batiffol, *l. c.*

[3] « ...plurimi, specie officii commodioris allecti, ad brevitatem novi Breviarii... confugerunt ».

dans certaines cérémonies, une ignorance croissante des rubriques et de la liturgie chez les clercs, l'inconvenance enfin, et le ridicule, dans l'exercice du culte.

3. C'est pourquoi fut entrepris le travail de révision qui aboutit maintenant et dont Pie V retrace l'histoire. C'est d'abord le travail de Paul IV : ce pape, « supportant très mal le manque d'unification liturgique », entreprend la rédaction d'un texte de l'Office conforme « à la pratique et aux règles séculaires »[4]. Puis la mort de Paul IV, qui laisse inachevée l'œuvre « si bien commencée » ; l'intention des Pères du concile de Trente de « refaire le Bréviaire dans l'esprit où Paul IV avait entrepris le travail » ; la clôture du concile avant que cette révision eût été achevée ; la commission du Bréviaire regroupée à Rome, et augmentée de quelques membres par Pie IV ; enfin le propre pontificat de Pie V et la présente publication du Bréviaire.

4. De celui-ci, le pape résume en une phrase les qualités principales qui ont justifié l'approbation officielle :

« En raison de cette disposition, affirmée plus d'une fois par ceux-mêmes qui étaient chargés du travail, conscient que Nous fûmes de ce que, pour réaliser cette œuvre, ils ne s'étaient pas écartés des anciens Bréviaires des illustres églises de la Ville Eternelle et de notre Bibliothèque Vaticane, que d'autre part ils ne s'étaient fiés qu'à des travaux sérieux, que, enfin, après avoir émondé ce qui était adventice ou incertain, ils n'avaient cependant rien omis de ce qui était essentiel à l'ancien Office, Nous avons approuvé ce travail... »

5. D'où les dispositions disciplinaires suivantes :

— ordre d'imprimer et de publier le nouveau Bréviaire ;

— abolition du privilège pontifical pour l'usage du Bréviaire de Quinonez ; et, avec lui, interdiction de se servir des Bréviaires particuliers ou locaux qui n'auraient pas deux cents ans d'existence ;

— défense de rien changer au présent Bréviaire : « statuentes (Nos) Breviarium ipsum nullo unquam tempore, vel totum vel ex parte mutandum, vel ei aliquid addendum, vel omnino detrahendum esse » ;

— enfin, suppression de l'obligation de conscience pour la récitation du Petit Office de la Sainte Vierge et celui des défunts. On les lira, louablement, par dévotion : le Souverain Pontife y attache même une indulgence, mais on n'y est plus tenu sous peine de péché.

6. En conclusion, l'usage de ce nouveau Bréviaire sera obligatoire, à Rome un mois après la publication de cette Bulle, en Italie dans les trois mois, ailleurs dans six mois ou, au plus tard, dès qu'on aura pu se procurer le nouveau texte. Prohibition est jointe de toute impression sans autorisation pontificale spéciale « ut Breviarium ipsum ubique inviolatum et incorruptum habeatur ».

Cette Bulle de Pie appelle plusieurs remarques. On notera d'abord qu'elle ne porte aucun jugement sur le Bréviaire de Quinonez : elle en abolit l'usage, mais sans en condamner l'intention. Pie V évoque seulement au passage que ce Bréviaire était court : qualité, ou défaut, unanimement signalée par les usagers du Bréviaire de Sainte-Croix. D'autre part il n'est pas possible de déceler dans le Bréviaire de Pie V une réaction contre les tendances de Quinonez. Le Bréviaire de Paul IV, lui, voulait réagir contre la nouveauté jugée extra-liturgique du cardinal espagnol ; les Pères de la commission au concile de Trente également, qui suivaient en ce sens les suggestions des évêques d'Aragon ; la commission de Pie IV aussi, qui ne voulait, au contraire de Quinonez, qu'émonder « un peu » le vieux Bréviaire de la Curie. Mais Pie V à ce travail imprima certainement une orientation propre : il reconnaît lui-même, dans la Bulle, avoir, sitôt son avènement, adjoint plusieurs membres nouveaux à la commission romaine préalablement constituée. Pourquoi de nouveaux spécialistes, sinon pour donner à l'œuvre une orientation nouvelle, qui se révèle d'ailleurs dans l'appréciation sur les qualités du travail de révision ? Celui-ci est loué par le pape, non pas pour s'être inspiré « *ex ipsius Pauli Papæ ratione* », comme il venait d'être dit des travaux de la commission de Trente, mais pour des qualités que Pie V apprécie personnellement, qu'il a imposées aux spécialistes, qu'il a souvent vérifiées en cours d'exécution ; il les énumère : recherches sur les anciens Bréviaires, critique historique sérieuse, élagage sans pitié qui n'omette pourtant aucun élément essentiel de l'ancien Office.

On est loin des modestes suggestions de l'évêque d'Osca qui, à la suite de Paul IV, ne voyait que quelques détails à corriger dans le vieux Bréviaire. N'est-ce pas plutôt la critique historique, saine mais large, de Quinonez qui trouve ici son écho[5] ? Et si Pie V loue les rédacteurs du Bréviaire qu'il publie d'avoir attentivement consulté les manuscrits du Vatican et les livres liturgiques des églises romaines, pour finalement ne rien omettre qui fût essentiel dans l'ancien Office, Quinonez ne prétendait pas à autre chose dans sa « *Præfatio ad Paulaum III* » quand il déclarait n'avoir cherché qu'à revenir à la « *forma antiqua* », à la « *vetus sanctorum patrum et conciliorum antiquorum forma* »[6]. Qu'on nous entende bien : nous ne prétendons pas que Quinonez n'a pas, en fait, trahit la fidélité à la tradition, surtout en renonçant trop facilement à la structure de l'Office formée au cours des siècles. Mais ses intentions, sur lesquelles on avait voulu revenir au milieu du siècle, font ici leur trouée.

Enfin, dernier indice, incontestable, des rapports du Bréviaire de Pie V à celui de Sainte-Croix : la suppression du Petit Office de la Sainte Vierge et de l'Office des défunts. Quinonez en avait tenté le premier essai, sans même aller aussi loin que Pie V, puisqu'il conservait l'obligation de ces Offices pour quelques jours de l'année. De cette suppression, l'intention avouée est la même : raccourcir l'Office pour les prêtres surchargés : « Nous condescendons, écrit Pie V, aux occupations de beaucoup de prêtres, chargés de travaux divers »[7].

Le nom de « Bréviaire du concile de Trente » que donnent ordinairement les historiens au Bréviaire publié par Pie V est donc impropre ; car, héritier certes des désirs et des travaux du concile, Pie V n'en a pas moins patronné ici une œuvre nouvelle, et d'inspiration personnelle. Il est vrai, d'autre part, que le Bréviaire de Sainte-Croix fut

4 ...ad pristinum morem et institutum... »

5 « ...graves scriptores secutos esse : ...remotis iis quæ aliena et incerta essent... » (Bulle « *Quod a nobis* », cf. supra).

6 Quinonez, *Præfatio ad Paulum III* ; cf. supra, p. 10.

7 « Nos, propter varia hujus vitæ negotia, multorum occupationibus indulgentes... » (Bulle « *Quod a nobis* »).

rohibé par Pie V lui-même. Mais cette prohibition e faisait que consacrer un état de fait, dû a aul IV lorsqu'il avait interdit la réimpression de e Bréviaire. Quinonez lui-même, s'il eût été vi- ant, y eût certainement souscrit : car son Bré- iaire n'était, dans son intention, destiné qu'à la écitation privée, et cela tant que le Bréviaire mê- ne de l'Office choral ne serait pas révisé. On ou- lie trop souvent cette restriction très importante, aquelle explique d'ailleurs les libertés prises par uinonez avec les éléments traditionnels du Bré- iaire Romain qui ne se justifiaient que dans une écitation chorale. Si peu à peu son Bréviaire avait té adopté jusque dans les Chapitres et les monas- ères, si même il avait provoqué par répercussion n fâcheux relâchement de la discipline liturgique, mais le cardinal de Sainte-Croix n'eût admis ces onséquences abusives de son essai de réformes. es conséquences disparaissaient maintenant grâce la réforme officielle du Bréviaire choral. Les di- ergences entre les textes de l'Office, suivant qu'il tait public ou privé, les suppressions antitradi- ionnelles des éléments oraux du Bréviaire, tout ela était évité par le Bréviaire de Pie V qui réa- sait et imposait, au-delà des espérances de Quino- ez, la réforme indispensable et judicieuse à la- uelle avait contribué le pieux cardinal et pour aquelle il avait ouvert la voie. Son œuvre dispa- aissait : lui-même, en ne la composant que pour n groupe restreint de prêtres occupés, n'avait amais entendu lui donner la pérennité. Mais ses dées directrices demeuraient. Elles inspiraient dé- nitivement, le Bréviaire Romain rénové.

V. — *Le Bréviaire romain jusqu'à nos jours*

Les idées de Quinonez entraient donc pratique- ent dans le Bréviaire officiel, grâce à Pie V. Non ue ce Bréviaire dût connaître, dans son texte et a présentation, la longévité que lui promettait la ulle « *Quod a nobis* ». Mais les modifications suc- essives qui vont le retoucher jusqu'à nos jours ne hangeront pas l'essentiel de sa structure. Elles endront plutôt à l'améliorer dans le sens que pou- ait souhaiter Quinonez, et qui demeure, en grande artie, toujours à rechercher.

Grégoire XIII, que préoccupent les réformes du alendrier et du martyrologe (c'est à lui que nous evons l'actuel calendrier dit « grégorien ») ne it subir que de légères retouches au Bréviaire de ie V : quelques fêtes nouvelles, quelques classes nodifiées. Mais Sixte-Quint, qui lui succède en 585, semble décidé à revoir l'œuvre plus profon- ément. Dans l'organisation nouvelle qu'il donne la Curie romaine, il crée, le 22 janvier 1588, par a Bulle *Immensa æterni Dei*, la Congrégation des ites, à laquelle il confie immédiatement l'étude 'une réforme du Bréviaire. Le cardinal Gerualdo, réfet de cette Congrégation, reçoit l'ordre de con- ulter tous les nonces pour « faire restaurer le lus tôt possible dans leur pureté primitive le Bré- iaire et le Missel ». Relevons, en passant, dans es réponses à cette consultation, le rôle important ue continue à jouer l'Espagne : le nonce à Madrid nvoie deux mémoires sur cette question, le 20 oût 1588 et le 25 octobre de la même année ; uis l'évêque de Léon, le 5 juin 1589. Des théolo- iens joignent à ces réponses des *Adnotationes cri- ticæ*, qui arrivent de Pologne, de Savoie, d'Alle- magne, de Naples, de Venise, de la Sorbonne, du Portugal, de l'Espagne enfin, dont une réponse spéciale, émanant du doyen de la Faculté de Théo- logie de Salamanque alors si florissante, Leo Cas- tino [8]. Mais la mort de Sixte-Quint (1590), sans supprimer l'activité de la Congrégation des Rites, ne permit pas la réalisation projetée.

En 1592, après les pontificats rapides d'Ur- bain VII, Grégoire XIV, qui modifie quelques fêtes, et Innocent IX, Clément VIII est élu pape. Son pontificat d'une rare activité allait voir éclore une série d'œuvres remarquables, qu'il suffit d'énumé- rer pour en apprécier l'importance : édition défi- nitive du texte de la Vulgate (1598), édition du martyrologe (même année), du Pontifical romain (1599), du Cérémonial des évêques (1600), du Mis- sel romain (1604). Le Bréviaire ne fut pas oublié. Reprenant, au contraire, en en améliorant les moyens scientifiques de recherche, l'œuvre amor- cée par Sixte-Quint, le pape confie à Baronius le soin de grouper et d'examiner les *Adnotationes criticæ* des différentes nations catholiques. A la Congrégation permanente des Rites, il adjoint une commission de spécialistes que présidera le cardi- nal Baronius lui-même, dont la compétence est connue. Le travail consiste surtout à réviser (plus qu'à réformer) les textes scripturaires notamment, en fonction du texte critique de la Vulgate qui vient enfin, corollaire nécessaire des travaux du concile de Trente, d'être publié. Le 10 mai 1602, la Bulle *Cum in ecclesia* consacre cette édition défi- nitive : ordre est donné « sous peine d'excommu- nication, de n'imprimer le Bréviaire romain qu'avec permission de l'Ordinaire et conformément à l'édi- tion vaticane, sans rien ajouter ni retrancher ». Le titre est suggestif : *Breviarium ex decreto sacro- sancti concilii Tridentini restitutum, Pii V, Pont. Mixi jussu editum, et Clementis VIII auctoritate re- cognitum* : tous les verbes sont rigoureusement exacts, et sauvegardent les orientations très per- sonnelles qu'imprimèrent les différents pontifes au travail entrepris « sur l'ordre » du concile.

Ce Bréviaire ne devait plus subir de modifica- tions importantes jusqu'à Pie X, dont le nom vient s'ajouter, avec la Bulle *Divino Afflatu* du 11 no- vembre 1911, à la liste des papes, au souci per- manent desquels nous devons le Bréviaire actuel : « *Breviarium... Pii papæ decimi auctoritate refor- matum* ». Or Pie X dans sa réforme fut guidé par un double dessein : abréger un Office dont la charge à certains jours restait trop lourde ; mieux répartir les textes d'Ecriture Sainte (psaumes et lectures) que l'invasion réitérée du Sanctoral sur le Férial empêchait de lire aussi régulièrement qu'il était souhaitable. Mesures concrètes : l'Office do- minical est réduit ; les psaumes, répartis sur toute la semaine l'emportent dans la plupart des cas sur les quelques psaumes du Sanctoral ; on lira en une année presque toute la Bible : « de la sorte, dans la récitation de l'Office, on redonnera aux lectures de la Sainte Ecriture, qu'accompagnent leurs répons, et qui reviennent avec le cycle litur- gique, l'honneur qui leur est dû ». conclut la Bulle. On croirait lire Quinonez : mais c'est le Bienheureux Pie X [9].

[8] Cf. Archives de la Bibliothèque Vallicellane à Rome.

[9] « ...Un in recitando Divino Officio Lectionibus sta- tutis Sacræ Scripturæ cum Responsoriis de tempore occur-

Depuis 1911, le Bréviaire n'a pas encore subi de nouvelles modifications de structure. Toutefois les projets qui s'ébauchent semblent chercher, non sans peine, l'heureuse conciliation entre la tradition chorale et l'utilité pour la piété pastorale. D'autre part, la traduction officielle du psautier latin, publiée en 1945 par S. S. Pie XII, entre peu à peu dans les textes liturgiques. Cet effort d'intelligibilité a été critiqué au nom de la tradition linguistique. Il ne nous appartient pas de prendre parti. Mais niera-t-on que notre xx^e^ siècle ressemble fort au xvi^e^ ?

* *

Deuxième Partie

LES REACTIONS DE L'ESPAGNE EN FACE DES DIFFERENTS BREVIAIRES DU XVI^e^ SIECLE

Est-il nécessaire de nous justifier de regarder de si près les réactions d'une seule nation au cours du seizième siècle réformateur ? L'Espagne est à l'âge de sa plus grande stature. Unifiée politiquement par un mariage, unifiée religieusement par une foi catholique conquérante et intransigeante que vient de cimenter cette croisade intérieure que fut la « reconquista » contre les Maures, unifiée géographiquement et, de ce fait, protégée par la puissante barrière du Nord, des vents doctrinaux délétères, cette Espagne voit brusquement s'étendre son hégémonie à tous les horizons lorsque Charles réunit sur sa personne les couronnes ibériques et celle de l'empire germanique. Deux rois seulement régneront sur elle en un siècle : après Charles-Quint, Philippe II, dont la piété ombrageuse profitera des avantages politiques gigantesques qui lui seront légués. En ces cent ans, le peuple espagnol verra venir à lui de fabuleuses richesses. L'Italie même lui sera soumise. Sa foi catholique vivace, personnelle, traditionnelle, lui sera un joyau de plus dont l'Eglise aura besoin pour se sauver en se réformant, l'Italie y compris.

Tel est le contexte de politique générale dans lequel il faudra situer les quelques faits que nous voulons glaner, dans le cadre de cette étude. Ils éclairent la grande histoire ; et ils se comprennent mieux à sa lumière [1].

I. — *Charles-Quint, Clément VII et Quinonez*

Jeanne la Folle, fille des rois catholiques d'Aragon et de Castille, avait épousé Philippe-le-Beau, fils de Maximilien d'Autriche : de cette union naquirent Charles de Luxembourg et Ferdinand. En 1516 meurt Ferdinand d'Aragon. Charles, son petit-fils, lui succède, au lieu de sa mère Jeanne, malade ; il succédait par ailleurs à Philippe, son père. Il réunit ainsi sous son unique autorité les territoires de Maximilien d'Autriche, ceux de l'Etat bourguignon (Pays-Bas et Franche-Comté) par sa grand'mère paternelle ; les terres de Ferdinand d'Aragon (soit l'Aragon et les Deux-Siciles) ; enfin le royaume de Castille avec toutes ses dépendances d'outre-mer. Formidable accroissement de puissance, auquel vient s'ajouter, en 1519, l'élection a l'Empire germanique, où échoue François I^er^.

La péninsule ibérique, jusque-là isolée au-delà des monts, va entrer en contact avec le monde entier. Charles-Quint (c'est désormais son nom) reste, il est vrai, plus Allemand qu'Espagnol. Il séjourne peu en Espagne, et la quitte pratiquement dès qu'il a réprimé les révoltes sporadiques qu'ont essayé de susciter quelques nobles insoumis. Mais l'Espagne, par lui étroitement associée à ses guerres, voit s'élargir considérablement son horizon. En 1522, la lutte s'engage avec François I^er^. En 1523, le connétable de Bourbon, abandonnant le roi de France, s'allie à l'ennemi de son suzerain. En 1524, les Français sont battus en Italie, Bourbon envahit la Provence. L'armée française, d'abord victorieuse à Milan, s'enferme dans Pavie ; les impériaux forcent le blocus, et, le 24 février 1525, sous les murs de Pavie, François I^er^ est fait prisonnier. Le 13 janvier 1526, il signe, écrasé, le traité de Madrid : Charles-Quint triomphe. Mais à peine libéré, le roi de France conclut un accord avec les princes italiens. Les Médicis sont parmi les conjurés ; et le pape Clément VII est un Médicis. En 1527, une armée impériale descend en Italie, envahit les Etats Pontificaux et pille à cette occasion la ville de Rome, en un sac épouvantable. La cour pontificale est dispersée ; la frivolité et le luxe des brillants esprits qui gravitaient autour des papes humanistes doivent céder le pas à l'austérité, conséquence du pillage et de la défaite. Et d'autre part, devant l'orage religieux qui gronde toujours plus fort en Allemagne, il faut se concilier le prince catholique sur les terres de qui, aujourd'hui, le soleil ne se couche plus.

Clément VII fait les premiers pas vers la réconciliation (dont ce sommaire rappel des événements politiques fait pressentir toute la difficulté). Et le négociateur autorisé est, on s'en souvient, le franciscain espagnol Quinonez. A la réussite de son entremise, Charles-Quint et Clément VII vont trouver avantage. L'empereur, en 1529, par le traité de Barcelone, rétablit à Florence les Médicis, qui vont devenir princes héréditaires de Toscane [2]. On comprend pourquoi, à Rome, Quinonez, l'Espagnol qui jouit d'un tel crédit auprès de Charles-Quint, est créé cardinal, entre dans l'intimité du pape et comblé d'honneurs, se voit confier entre autres tâches importantes et délicates celle de la réforme du Bréviaire. Et c'est ainsi que Clément VII qui deux ans plus tôt, dans le faste de sa cour brillante, favorisait les révisions purement littéraires de l'humaniste Ferreri, confie en 1527 à Quinonez le soin d'une réforme toute différente. Or, le même pape n'hésitera pas, en 1529, à patronner, mais secrètement, les travaux des Théatins sur le même objet. Nous avions avancé, contre les historiens connus, que Clément VII en cette affaire pratiquait tout simplement une politique habile : nous croyons en tenir ici la preuve. Il devait à Quinonez la réconciliation avec Charles-Quint, prélude de la réhabilitation de sa famille à Florence ; Quinonez est puissant, il est espagnol, et l'Espagne est maîtresse partout, jusqu'en Italie : paraître s'en re

rentibus debitus honor frequentiore usu restitueretur » (Bulle *Divino Afflatu*).

[1] Pour l'histoire religieuse de l'Espagne au xvi^e^ siècle, voir bibliographie dans L. Cristiani, *L'Eglise à l'époque du Concile de Trente*, p. 423-24.

[2] « ...et comme Sforza (de Milan) est le vassal de Charles-Quint, toute l'Italie se trouve, en somme, sous la domination des Espagnols » (Henri Sée, *Le seizième siècle, op. cit.*, p. 292).

mettre à lui des affaires importantes et délicates de l'Eglise, c'est se conserver l'indispensable faveur du tout puissant prince catholique.

Né dans une ambiance si équivoque, le Bréviaire du cardinal de Sainte-Croix pouvait-il espérer vivre longtemps ?

II. — *Les réactions contre le Bréviaire de Sainte-Croix avant le concile de Trente*

En présence de ce Bréviaire si complaisamment approuvé par Rome, la réaction fut double. L'une populaire, et comme instinctive, sans autre justification apparente que l'attachement des fidèles à la tradition liturgique, même sur des points secondaires. L'Espagne en fournit un exemple pittoresque. Le Chapitre de la cathédrale de Saragosse décide un beau jour de remplacer l'ancien Office par le nouveau Bréviaire de Sainte-Croix. Le Jeudi Saint, le peuple qui emplissait la cathédrale, s'aperçoit que l'on chante un Office nouveau. Protestations, colère des assistants, rien n'y fait. On commençait à en venir aux mains quand, sage décision ! quelqu'un prit le parti d'aller ailleurs suivre les offices : on le suivit et, ne laissant dans la cathédrale vide que le Chapitre, le peuple gagna les églises monastiques qui, elles, n'avaient rien changé à l'Office [3].

L'autre réaction, raisonnée celle-là, fut celle des théologiens. On se souvient de l'attitude de la Sorbonne, qui infligea dès 1535 une vigoureuse censure au Bréviaire dont la première édition venait à peine de sortir. Le texte en est envoyé le 27 juillet au Saint Siège, *cum omni humilitate*, certes : mais c'est bien d'une désapprobation très nette de ce que le pape a approuvé qu'il s'agit. Nous nous permettons de le résumer : il situera mieux les protestations des théologiens espagnols que nous avons l'intention de citer à la barre de ce procès.

La Sorbonne proteste d'abord au nom de la tradition et de l'unité de discipline dans l'Eglise : on ne peut supprimer des usages, consacrés par les règles des Pères, par plus de dix siècles d'existence, et communs à toute l'Eglise, pour les remplacer arbitrairement par d'autres qui sont contraires à toutes les rubriques (par exemple : suppression des versets, des antiennes, des capitules, du Petit Office de la Sainte Vierge). Ces nouveautés liturgiques vont ouvrir la porte à toutes les innovations : « une rupture si radicale avec la tradition est de nature à livrer accès à toutes les nouveautés sur le terrain liturgique. Bientôt on voudra se servir de ce Bréviaire dans les églises cathédrales et collégiales, et finalement on en arrivera à modifier le Missel et le rite de l'administration des sacrements » [4].

On condamne d'autre part ce Bréviaire au nom de la vraie piété : « la suppression d'un si grand nombre de parties essentielles du Bréviaire, saintes et salutaires, et propres à exciter la piété et la dévotion mérite le blâme le plus sévère » [5].

En fait, cette censure ne fut pas maintenue au-delà de la seconde rédaction du Bréviaire de Sainte-Croix, qui fut retouchée en tenant compte de certaines remarques de la Sorbonne. Mais les motifs dont la censure première s'inspirait permettent de mettre en meilleure lumière l'élément caractéristique de plusieurs théologiens espagnols.

Arevalo, dans son *De hymnodia hispanica* [6] cite Martin de Azpilcueta, dit « *Navarrus* », moraliste bien connu, et auteur d'un *Commentarius de oratione et horis canonicis atque aliis divinis officiis*. Donnant son avis sur le Brévaire de Quinonez, Navarrus admet, au nom de la critique historique, la suppression des légendes inauthentiques ; il approuve la répartition des Psaumes et l'introduction plus large et plus judicieuse de l'Ecriture Sainte ; il concède enfin le raccourcissement du Bréviaire, qui laisse ainsi « plus de temps aux savants pour leurs études ». Mais il souhaite qu'aucun prêtre ne cherche à obtenir sans les raisons les plus graves la permission de faire usage de ce Bréviaire ; et surtout il reproche à Quinonez d'avoir supprimé sans motif dans son édition des éléments liturgiques d'une haute importance. Malgré tout, cette critique reste modérée, qu'inspire un esprit sainement conservateur [7]. D'autres théologiens espagnols vont se montrer plus hostiles à leur compatriote.

Le plus marquant d'entre eux est Dominique Soto, dominicain, qui jouera un rôle important à la première partie du concile de Trente et succédera en 1552 à Melchior Cano dans la chaire de théologie de Salamanque. En deux passages de son *De justitia et jure* [8], il fait la critique du Bréviaire de Quinonez.

1. La distribution des psaumes ne lui plaît pas : elle est contraire au plus élémentaire bon goût : en effet, immobiles à leur jour de la semaine, les psaumes vont donc se rencontrer avec des fêtes mobiles importantes, de caractère tout différent : par exemple, que Noël ou l'Assomption tombent un vendredi, et on récitera les psaumes 21, 68 et 70, bien peu en rapport avec la joie triomphante de ces fêtes. Les psaumes des Complies, eux non plus, ne sont pas en situation, alors que les précédents étaient si bien choisis pour implorer le secours divin contre les embûches de l'esprit mauvais.

2. Tout le plan du nouveau Bréviaire vise à faire lire et connaître l'Ecriture Sainte en son entier : mais ce n'est pas là le but du bréviaire ; « l'essentiel n'est pas que le psautier entier soit récité chaque semaine ; il est plus important que les prières correspondent au temps et aux besoins de l'Eglise ».

3. Enfin, Quinonez s'est trompé, quand il a cru par son Bréviaire favoriser la piété. Le raccourcissement de l'Office qui lui a fait, par exemple, réduire à trois les psaumes de Matines, ne facilitera pas la piété, mais favorisera le relâchement dans la prière et le dégoût au service de Dieu. L'auteur supprime par ailleurs antiennes, versets, répons, hymnes, tous éléments principaux du Bréviaire, par où s'exprime la prière. Et d'ailleurs, en cherchant à répandre la récitation privée de l'Office, Quinonez fait négliger la psalmodie du chœur, et bientôt on ne saura plus réciter l'Office en public « on en arrive à admettre maintenant que les chanoines puissent réciter chez eux leurs Heures (dans ce nouveau Bréviaire), si bien que dans leurs stalles, ensuite, ils sont là, assis, sans rien dire :

[3] Dom Bæumer, *l. c.*, II, p. 142, note 2.

[4] Dom Bæumer, *l. c.*, II, p. 139.

[5] *Ibid.*, p. 139 ; texte dans Carol. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum...*, Lutetiæ Paris. 1729.

[6] Cité par Roskovany, *l. c.*, XI, 18, 20, 22 ; cf. Bæumer, II, 141.

[7] Sur le « Docteur Navarrais », cf. Bataillon, *Erasme et l'Espagne*, op. cit., p. 621-629, et Alain Guy, *La pensée de Fray Luis de Leon*, op. cit., p. 36.

[8] Lib. I, quæst. VII, art. 1 et 10, 4.

et plût à Dieu qu'ils y fussent aussi attentifs que de simples fidèles !... »[9]

Ces critiques offrent un grand intérêt lorsqu'elles signalent le danger de faire du Bréviaire un livre de *lecture* biblique, alors qu'il doit faire *prier* la Sainte Ecriture ; ou un recueil de prières individuelles et silencieuses pour prêtres isolés, tandis qu'il doit demeurer en toutes circonstances *l'office* public et collectif de l'Eglise entière. Il n'empêche que l'on est surpris de trouver sous la plume de grands théologiens ces critiques foncièrement valables enrobées de raisons si particulières et locales, pour conclure au rejet du Bréviaire de Sainte-Croix. Est-ce dépit, chez ces théologiens, de la faveur, trop grande à leur gré, avec laquelle le nouveau livre liturgique avait été accueilli par les prêtres de chez eux ? Est-ce simplement influence et expression officielle des réactions populaires parfois si vives dont l'Espagne est, en cette matière, le théâtre ? Toujours est-il qu'avec les années, la défaveur officielle à l'égard du Bréviaire de Quinonez ne fit que croître en cette nation catholique qui allait intervenir si puissamment au concile de Trente.

III. — *L'Espagne au concile de Trente : refus définitif de Quinonez, adoption du Bréviaire de Pie V.*

Avant la fin du règne de Charles-Quint s'était ouvert, péniblement, le concile réformateur. La tension des rapports entre le pape Paul III et l'empereur en rendait toutefois le succès douteux. La rupture consommée de 1547 (Paul III rappelle les troupes qu'il avait engagées aux côtés de l'empereur contre les princes allemands, et transfère le concile à Bologne) suspend les travaux. Jules III les reprend en 1551, à Trente, pour un an seulement. La réforme de l'Eglise, pourtant, urge toujours, et même la question du Bréviaire, que l'on évoque encore en ce court laps de temps.

Le principal texte concernant cette réforme est un mémoire adressé au cardinal Crescentio, président du concile et légat du Saint-Siège, et à ses collègues les nonces Sébastien Pighini de Siponto, archevêque de Manfredonia et Aloigi Lippomani, évêque de Vérone[10]. Ce mémoire, intitulé : « *De novo Breviario Romano tollendo consultatio* » et daté du 1er août 1551, a pour auteur un théologien espagnol, consulteur au concile, Jean d'Arze (ou d'Arce). Son origine, espagnole, son autorité, et surtout les précieux renseignements qu'incidemment il procure sur la civilisation chrétienne en Espagne à cette époque, lui confèrent, pour notre étude, un grand intérêt. Le mémoire, exclusivement consacré à la critique du Bréviaire de Sainte-Croix, est fort long : une préface, dix-huit chapitres, et une péroraison : tant les passions pouvaient s'échauffer, en pleine crise politique et religieuse, pour une question que l'histoire juge sans doute désuète. Les contemporains, eux, la liaient étroitement au mouvement général des idées et y voyaient en cause l'intégrité même de la foi ou les traditions chrétiennes locales.

Après une introduction où Jean d'Arze promet au concile d'autres mémoires analogues sur des questions importantes concernant la doctrine, ou la diffusion de Bibles inauthentiques, et « sur une foule de doctrines ou de pratiques perverses récemment germées soit chez nous, Espagnols, soit ailleurs », il entre dans le vif du sujet, c'est-à-dire la critique du Bréviaire de Quinonez.

1. Premier grief : l'Ecriture Sainte. Le cardinal de Sainte-Croix tient trop à la faire lire régulièrement. Cette lecture entraîne de nombreux inconvénients, notamment pour les clercs peu lettrés, puisque les épitres de saint Paul, si difficiles à comprendre, occupent une place très importante. Le but principal du Bréviaire n'est pas l'enseignement, mais la prière.

2. Lorsque Quinonez parle de brièveté et de simplicité d'ordonnance, on pourrait penser que c'est dans l'intention de faire honte au clergé et de scandaliser le peuple, puisque c'est alors que les revenus augmentent qu'il diminue les obligations quotidiennes. « Sera-ce quand nos peuples voient le clergé et les grands dignitaires de l'Eglise si appliqués à augmenter les revenus de leurs bénéfices, qu'il conviendra d'abréger l'Office divin dont ces revenus sont la source ? Sera-ce dans un siècle de fer, dans un siècle porté vers les nouveautés les plus suspectes, quand le chant ecclésiastique est tourné en dérision, les heures canoniques proscrites, les cérémonies ecclésiastiques méprisées, les lois canoniques traitées d'inventions humaines ; et cela partout, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre ; quand parmi nous-mêmes, qui sommes orthodoxes, on voit régner le dégoût des choses ecclésiastiques, grandir le mépris des choses saintes, se propager la hardiesse à juger chacun pour soi des dogmes et des canons ; sera-ce le moment de lâcher nos traditions liturgiques et de paraître tacitement donner raison à nos adversaires, alors que notre premier devoir serait de tenir ferme ?... »[1]

3. Le cardinal a éliminé des éléments essentiels du Bréviaire : c'est là tarir une source, non seulement du rite liturgique, mais de la tradition chrétienne. Il a, d'autre part, poussé trop loin la critique des légendes, en supprimant tout ce qui confine au surnaturel et, par là, est tombé de Charybde en Scylla, poussé qu'il était par un zèle anti-traditionaliste et naturaliste. Adopter officiellement cette œuvre serait donc enlever au Bréviaire sa valeur de témoin dogmatique de la plus haute antiquité.

4. Enfin Quinonez a témérairement abandonné la tradition ecclésiastique et contrevenu aux décisions expresses du Saint-Siège par son Bréviaire qui a fait tort à la prière publique et ouvert la voie à toutes les nouveautés liturgiques.

Voici, sur ce dernier grief, quelques citations textuelles, dont on goûtera le style et la vigueur :

« Partout (ce Bréviaire) trouble l'office choral ; en certains endroits même, il le fait supprimer complètement ou modifier... Dans certaines cathédrales, au chœur, nous avons vu l'Office à peu près complètement changé : pour n'en citer que quelques-unes, en Espagne je peux nommer trois églises, dont l'une est métropole, les deux autres cathédrales : Saragosse, Tarragone et Palentina, où l'office du chœur, tant de nuit que de jour, est changé. Il faut y ajouter l'église-cathédrale d'Albe, qui dépend de Saragosse et qui, récemment, contre le gré de son évêque, s'est engagée sur le même

[9] « ...usque adeo jam canonicis ecclesiarum usu receptum est domi per illud Breviarium horas pendere, ut in choro muti sedeant, et utinam tam attenti quam seculares... » (*l. c.*, x, 5, 4).

[10] Cf. Arevalo, *De Hymnodia hispanica*, op. cit., p. 39 et suiv. ; Roskovany, *l. c.*, v, 635-720 (in extenso).

[1] Traduction de Batiffol, *op. cit.*, p. 287-88.

chemin de l'innovation, ce dont s'est plaint récemment au concile de Trente l'évêque de Saragosse lui-même, Caspar Bosra ».

« Bientôt l'anarchie gagnera le Missel : on innovera et on déformera plus qu'on ne corrigera. Et c'est déjà fait, puisqu'on trouve déjà des missels rédigés dans l'esprit de ce Bréviaire. »

« Quand fut lancée cette nouveauté, il avait été prévu, en paroles au moins, que seuls les clercs très occupés pourraient s'en servir pour l'Office... Mais bientôt cette latitude s'est étendue aux ignorants et aux clercs inoccupés, puis jusqu'aux moines (et c'est bien regrettable), qui décidaient de s'en servir en cachette, sans se faire voir, à l'insu de leurs propres supérieurs »[2].

« Voilà comment un Espagnol en 1551, écrit Mgr Batiffol, dénonçait au concile de Trente l'œuvre liturgique d'un espagnol consacrée en 1531 par le Saint-Siège : on découvrait entre l'œuvre de Quinonez et l'esprit de la Réforme des affinités que le pieux cardinal pas plus que le Bx Canisius[3] ou saint François Xavier n'avaient soupçonnées »[4]. Et avec quelle passion ! Au point qu'Arevalo juge ainsi le mémoire de Jean d'Arze : « L'auteur est un savant théologien : sa défense de l'ancien Bréviaire et de sa composition est magnifique, mais son attaque du nouveau (sc. celui de Quinonez) est faible, au milieu de ses grands cris : il aurait mieux fait d'intituler son mémoire non pas « Consultation » mais « Déclamation »[5]. Il est pour le moins regrettable de constater que des passions partisanes, et parfois méridionales, se mêlent si violemment aux soucis les plus désintéressés de servir l'Eglise et la fidélité spirituelle de ses membres.

Une autre constatation, d'ordre historique, s'impose ici : c'est que rien d'efficace ne progresse dans la voie des réformes d'Eglise si la monarchie espagnole n'en soutient alors les efforts. Ses options sont déterminantes ; son appui, indispensable ; ses refus, annihilants. Cet aspect souterrain de la politique religieuse du XVIe siècle doit être lu en filigrane de toute notre étude.

Le concile, cette fois encore trop vite interrompu ne put pas examiner la question du Bréviaire. Entre 1551 et 1561, ce sont les travaux de Paul IV qui n'aboutissent pas : or, le peu de crédit dont jouit le pape auprès de la monarchie espagnole n'est pas étranger à cet échec. Pie IV, hostile à la politique de son prédécesseur, est, lui, dévoué à la maison d'Autriche-Espagne. Aussi peut-il rouvrir et achever le concile, grâce à quoi les réformes amorcées seront menées à bien sous le pontificat suivant. Ainsi, en juillet 1568, le Bréviaire de Pie V paraît, chez Paul Manuce, à Rome. Rapidement (dès octobre), la célèbre imprimerie Plantin, à Anvers, sollicite le privilège que détient Manuce, et imprime, le 23 octobre, la première épreuve. En janvier 1569, puis en 1571, Philippe II, par décret, concède à Plantin le monopole et adopte le Bréviaire réformé pour les Pays-Bas et l'Espagne.

Le Bréviaire de Pie V peut alors se répandre rapidement. A Milan, en 1569, saint Charles Borromée l'impose là où n'est plus en vigueur l'ancien rite ambrosien. C'est la volonté de l'empereur qui décide en sa faveur pour l'Espagne et la Sicile ; au Portugal également, sauf pourtant à Braga où, malgré la pression du vénérable archevêque Barthélemy des Martyrs, le chapitre s'oppose formellement à l'adoption du nouveau Bréviaire, la jugeant trop onéreuse.

Triomphe facile, pensera-t-on, de la réforme romaine et de la cause de l'unification liturgique ? Qu'on ne s'y trompe pas. Les églises ont adopté le nouveau Bréviaire dans le royaume d'Espagne : mais elles veulent voir sauvegardées, si possible, leurs particularités liturgiques. Il suffit, pour s'en convaincre, de retrouver dans les archives de la Bibliothèque Vaticane les requêtes adressées au Saint Siège par les églises locales[6]. Après l'Italie, comme il se doit, l'Espagne vient nettement en tête : pour tout le royaume on demande, par exemple, de pouvoir commencer un jour plus tôt qu'il est prévu la récitation des antiennes « O » qui précèdent Noël, afin de pouvoir en réciter une pour la fête « *de exspectatione partus B.M.V.* ». On sollicite le maintien au Bréviaire des saints nationaux espagnols et une place de choix pour le patron, saint Jacques. De nombreuses églises particulières demandent une fête en l'honneur de saint Gabriel, archange, et de sainte Anne. Burgos veut fêter la Présentation de la sainte Vierge au 21 novembre ; Cordoue, les Anges Gardiens ; Salamanque sollicite pour tous les Jeudis l'Office du saint Sacrement. Tolède (qui conserve d'ailleurs sa liturgie centenaire dite « mozarabe ») demande également, et obtient, l'approbation d'un Propre abondant. A Valence sont concédés, en 1582, l'Office « *de sanguine Christi* » et celui des Anges gardiens. Or, dans le même laps de temps, les autres nations catholiques, elles, ont réclamé fort peu d'aménagements.

Quoi qu'il paraisse, donc, l'adoption par l'Espagne du nouveau Bréviaire de Pie V ne va pas sans réticences. On l'accepte enfin, mais parce que le roi l'a ainsi ordonné. Et si le roi l'impose en Espagne en 1569, ce n'est pas parce que le pape en a ainsi décidé dans la Bulle *Quod a nobis*, mais parce que le Saint-Siège a permis, pour l'Espagne, des modifications au livre liturgique à peine paru : c'était la condition posée par le roi-empereur à son acceptation de la réforme romaine. L'unité liturgique, même en cette fin de siècle, est loin d'être effective ; l'autorité disciplinaire du Souverain Pontife en cette matière loin d'être admise sans réticences, quels que fussent les termes de la Bulle *Quod a nobis*. C'est, en fait, Philippe II, qui impose, en vertu de son autorité royale, l'usage du nouveau Bréviaire adapté à ses vues. Et l'Espagne entière respecte cette immixtion de l'autorité royale dans les affaires ecclésiastiques, par une réaction subconsciente de chauvinisme. L'Espagne catholique admet mal d'être dirigée par une administration papale italienne. Aussi voit-elle sans déplaisir, à la faveur de la haute autorité de Philippe II et de la permanence du concile, l'occasion d'esquiver les décisions pontificales trop directes. En voici, à notre propos, un dernier exemple.

Lorsque, à la fin de l'année 1563, le concile de Trente décida de se séparer, la commission pour la réforme du Bréviaire et du Missel n'avait pas

[2] Jean d'Arze, *op. cit.*, ch. 8, 10 et 11.
[3] Canisius a été canonisé depuis.
[4] Batiffol, *l. c.* p. 288.
[5] « Rectius fecisset si « Declamationem » non « Consultationem » inscripsisset » (*De hymnodia hispanica*, p. 44).

[6] Cf. Dom Bæumer, *l. c.*, p. 252, note 2.

achevé ses travaux. Ne voulant ni les hâter, ni retarder la clôture du concile, on convint (nous l'avons rappelé) d'envoyer au pape les actes relatifs à cette question et de s'en remettre à lui du soin de réformer le Bréviaire. Mais quelques prélats soulevèrent à cette proposition d'assez vives objections, et notamment un savant espagnol, Antonio Augustin, évêque de Lérida, plus tard évêque de Tarragone. Les arguments qu'il opposait au transfert à Rome des travaux de révision du Bréviaire sont à remarquer :

« Ici, à Trente, se trouvent rassemblés des évêques de tous les pays ; ils sont plus à même que Rome d'étudier et de connaître les rites des différentes parties du monde. Ici, on a sous la main les personnages les plus versés dans les questions de l'antiquité chrétienne et de la tradition catholique ; tandis qu'à Rome on manque d'hommes qui aient fait des études patristiques suffisantes pour un pareil travail. Une telle œuvre ne peut être le fait d'un savant isolé, mais bien celui du Concile, auquel seul il appartient de veiller aux intérêts du culte et de la discipline »[7].

Echos des théories conciliaires ? Suspicion à l'égard de la cour pontificale ? — Souci, surtout, de ne pas favoriser une réforme unilatérale qui briserait les liturgies locales : l'évêque de Lérida, dont l'intervention fut d'ailleurs sans effet, traduisait au Concile, dans cette protestation, l'attitude peu « romaine » de son pays. Non certes que l'Espagne fût violemment hostile à Rome : elle était trop catholique pour cela. Mais c'était là défiance, indépendance, en somme refus inavoué, dans cette Espagne conquérante et suzeraine de l'Italie, de se plier, hormis la foi, à une autorité étrangère, notamment italienne.

Les réactions de l'Espagne du XVI^e^ siècle sur cette question, minime en apparence, qu'était l'adoption d'un Bréviaire nouveau, sont donc très révélatrices de l'état d'esprit de tout un peuple.

CONCLUSIONS

Nous ne pouvons prolonger ce survol d'histoire au-delà du XVI^e^ siècle ; nous n'avons d'ailleurs pas prétendu en épuiser tout l'intérêt. De ce qui a été dit, il est permis de tirer quelques conclusions, si l'on admet que le présent peut s'éclairer à la lumière du passé.

Constatons d'abord que la liturgie, dans les terres de chrétienté vivante, est pour le peuple un moyen d'exprimer sa piété, de s'attacher à Dieu et de professer collectivement sa religion. Aussi ne doit-on innover qu'avec grande prudence, et avec l'unique souci de mieux servir la foi et la prière de la communauté chrétienne.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le Bréviaire est une prière officielle, même lorsque le prêtre isolé la récite à voix basse dans le silence de son presbytère. Le Bréviaire doit donc participer, dans une certaine mesure, à la forme de la prière publique.

Faut-il pourtant le conserver inchangé, tel dans les mains d'un curé qu'au chœur des monastères ? Plus d'un élément qui, ici, a tout son sens, là est une anomalie. Mais d'autre part, deux schémas trop différents risqueraient de ruiner l'unité liturgique. La solution serait peut-être de conserver pour tous un seul bréviaire substantiellement identique, en rendant facultatifs certains éléments de la récitation chorale auxquels le clergé actif ne serait pas tenu dans la récitation privée. Ceci permettrait de reprendre sans peine la forme dialoguée chaque fois que l'occasion s'en présenterait.

Faut-il abréger le Bréviaire ? Oui, admit le XVI^e^ siècle en faveur des prêtres qui étudient. C'est à ceux-ci peut-être que, aujourd'hui, on réserverait plus volontiers l'Office « long », si un Office « court » devait un jour être composé et autorisé. Il serait en tout cas bien risqué de prétendre qu'à la longueur de l'Office quotidien est proportionnellement liée la piété des clercs. Qu'on leur mette entre les mains un Bréviaire dont la récitation quotidienne demandera environ une heure, abrégé si l'on veut en telle fête surchargée de service paroissial, mais surtout simplifié dans ses rubriques, allégé des prières silencieuses qui ne sont plus à leur place dans l'Office privé, garni de lectures empruntées aux Pères ou à des auteurs spirituels plus récents judicieusement choisis, muni surtout de textes bibliques amples, intelligibles et nourrissants, et l'immense majorité du clergé pourra retrouver dans l'Office l'aliment de sa piété et le support vrai de sa prière sacerdotale, laquelle participe à la prière médiatrice du Souverain Prêtre.

L'histoire du XVI^e^ siècle suggère enfin en cette matière une dernière conclusion. Elle a mis en lumière l'influence, salutaire dans l'ensemble, qu'apporta, pour éclairer le Saint-Siège en la question de la réforme du Bréviaire, l'intervention des évêques, pasteurs responsables du clergé et des fidèles. Leur voix, il est vrai, pouvait plus facilement se faire entendre, pendant la longue période du Concile. Mais, de nos jours encore, le successeur de Pierre ne gouverne pas l'Eglise sans se tenir en contact avec les successeurs des Apôtres. Ils peuvent beaucoup pour le maintien d'une prière liturgique vraiment traditionnelle, adaptée aux besoins de leurs terres et de leur temps.

J. V.

[7] Cf. Grandcolas, *Comm. hist. in Brev. Rom.*, I, 5, 11.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Jean GAUTIER, P. S. S. et 8 collaborateurs. — **La spiritualité catholique.** — In-8 de 296 p. — Paris, Le Rameau (Edit. de la Colombe), 1953.

Cet ouvrage est un tableau d'ensemble des grands courants de spiritualité qui caractérisent la vie de l'Eglise catholique et qui l'imprègnent encore aujourd'hui.

M. GAUTIER, dans une préface (p. 5-11) explique brièvement pourquoi la spiritualité catholique donne naissance à des écoles diverses de spiritualité, suivant que celles-ci mettent davantage en relief tel ou tel aspect de la révélation, telle ou telle expérience vécue par de grandes âmes.

Dom WINANDY, abbé de Clervaux, au moyen d'un survol sur l'histoire bénédictine, dégage avec précision l'idéal commun, depuis saint Benoît, à chaque groupe

religieux qui se réclame de ce grand patriarche (p. 3-36).

Une analyse de la sainteté de François d'Assise, dont l'élan spirituel s'accompagne d'optimisme et de poésie, permet au P. Valentin **Breton** (O.F.M.) de retrouver dans tous les rameaux de la famille franciscaine, la primauté de la pauvreté évangélique (p. 37-56).

Moins chargée de vicissitudes historiques, la spiritualité dominicaine, d'après l'étude assez complexe et parfois légèrement polémique du P. **Régamey**, O. P. (p. 57-80) se définit, en partant du titre de « prêcheurs » donné aux membres de l'Ordre, par un souci prédominant de connaître et de proclamer la vérité et par l'universalisme de sa doctrine.

Le P. **Paul-Marie de la Croix**, carme déchaux, dégage l'esprit de son Ordre en examinant ses traditions qui le rattachent au prophète Elie, en étudiant ce qui a toujours caractérisé la vie carmélitaine, en analysant l'enseignement de ses trois plus illustres représentants : sainte Thérèse, saint Jean de la Croix et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Au Carmel, on aspire à la contemplation, même mystique, on s'y prépare, en attendant humblement que, s'il lui plait, Dieu la donne ; c'est en elle qu'on trouve le secret du plein épanouissement de l'âme dans l'amour de Dieu et du prochain.

De l'*Imitation de Jésus-Christ*, l'idée maîtresse, selon M. **Pourrat**, P.S.S., est la recherche de la perfection par la connaissance de soi et l'amour du Christ. Les quatre livres sont considérés comme un seul tout, rédigé sous forme de sentences qui se succèdent sans plan rigoureux, mais qui s'orientent vers le but unique qui est celui du livre entier.

L'exposé du P. **Pinard de la Boullaye** sur la spiritualité ignacienne est un modèle de composition, de concision, de fermeté et de clarté. Il se base sur les écrits de saint Ignace avec les *Exercices* comme fil conducteur et sur la vie de la Compagnie comme donnant d'eux la meilleure et l'authentique interprétation.

Les importants travaux de Mgr Francis **Vincent** sur saint François de Sales le qualifiaient pour résumer sa spiritualité. L'amour est le principe et le moteur du renoncement et de l'élan qui, vers Dieu considéré comme souverainement bon, porte le cœur de l'homme. Celui-ci n'a rien à renier de ses dons naturels, mais doit au contraire les développer pour parvenir, par l'oraison et une confiance pleine d'abandon, à tout donner à l'amour de Dieu.

M. **Gautier** a repris la plume pour présenter les quatre fondateurs de l'École française du XVII^e siècle : Bérulle, Condren, Olier, s. Eudes, dont les doctrines sont fusionnées dans l'exposé. En voici les points saillants. De la Sainte Trinité, Jésus est le parfait adorateur ; le chrétien doit « adhérer » à lui par la « désappropriation », la réception des sacrements, les dévotions essentielles, la pratique de ses devoirs d'état. Cette doctrine ample et solide a pour base l'Ecriture, avant tout saint Paul et saint Jean, et la théologie.

Enfin M. **Masure** se penche sur la spiritualité actuelle pour en dégager les tendances dominantes assez touffues. Il note en particulier : un goût prononcé de l'Ecriture et particulièrement de saint Paul ; une influence marquée de certains aspects du dogme, surtout en ce qui regarde l'Eglise considérée comme corps mystique ; le sens de la liturgie ; une revalorisation du temporel, et même des dons corporels, dont le scoutisme est une expression ; le recours à l'Eucharistie, une conception plus positive de la nature et des effets de la Pénitence (ici les réserves faites eussent pu être plus marquées) ; influence enfin de l'Action catholique, à quoi est liée une spiritualité du mariage ; et comme note générale, une réaction contre ce qu'il y avait de trop « cérébral », de trop personnel dans le passé, pour donner la primauté aux aspirations communautaires et à l'attachement au Christ.

Une bibliographie relative à chacune de ces études (p. 287-306), sauf la première et la dernière, précède la table. Celle-ci est un peu brève pour un ouvrage si chargé de doctrine et de faits, dont la richesse ne doit pas être estimée d'après les quelques aperçus que peut en donner une courte recension.

Divo BARSOTTI. — Vie mystique et mystère liturgique. — In-8 de 482 p. Traduit de l'italien par M. F. Moos, O. P. et J. Cl. Renard. — Paris, Ed. du Cerf, 1954.

Ce volume est un recueil de réflexions suscitées par les fêtes liturgiques. La plus grande partie de ces méditations (une cinquantaine) a pour objet les fêtes du Christ ; douze sont réservées au sanctoral. Elles se caractérisent par leur richesse patrologique et doctrinale, leur sens profond du mystère liturgique, et leur christocentrisme. L'A. montre en l'Incarnation la grande réalité toujours actuelle, source de toute la vie morale et spirituelle du chrétien. Ce dogme inépuisable lui suggère des considérations multiples qui parfois ne vont pas sans quelques répétitions ou un certain manque de précision, au moins dans l'expression. Telle la phrase suivante : « La passivité en face de Dieu est pour l'homme l'unique façon d'être actif » (p. 148), dont l'idée est d'ailleurs correctement expliquée p. 354. Tel encore un passage sur Origène, p. 421, difficilement conciliable avec le texte de la p. 136-137. Ces légers défauts tiennent sans doute à ce fait que les chapitres ont dû être composés occasionnellement. Au point de vue des opinions théologiques, on pourra ne pas être d'accord avec l'A. quand il voit dans l'Incarnation le motif de la révolte des mauvais anges (p. 128) ou quand il enseigne que, sans l'Incarnation et notre élévation à l'ordre surnaturel, nous n'aurions pas commis de péchés proprement dits (p. 134, 136), etc. Mais cela ne détruit pas l'inspiration profondément chrétienne d'un ouvrage qui propose aux âmes bien des perspectives élevées et tonifiantes.

Les fidèles cultivés trouveront là un aliment substantiel à leur piété liturgique. Les prêtres pourront s'en inspirer dans leurs méditations et leurs prédications. Un index scripturaire et un index analytique faciliteront leur travail.

Roland CLUNY. — Sous la Règle de Dieu. — In-8 de 250 p., 450 fr. — Paris, Edit. de la Table Ronde, 1954.

Complétant son précédent ouvrage : « *Sous le froc et la bure* », dont l'*Ami* a dit beaucoup de bien (3 sept. 1953, p. 543-544), R C. trace ici un tableau de l'histoire et de la répartition actuelle des Bénédictins, des Cisterciens, des Chartreux, des Carmélites, des Dominicains, des familles franciscaines, des Jésuites, des Pères Blancs, et pour finir, sous le titre de « *La Congrégation de la propaande* », il énumère les congrégations d'hommes et de femmes qui se consacrent aux missions, indiquant le nombre des missionnaires, des prêtres indigènes, des frères, des catéchistes, des chrétiens, par région missionnaire. Dans la partie descriptive, on retrouve avec plaisir la belle qualité et la variété de style qui charmèrent les lecteurs du premier livre de cet auteur. Précieux par ses renseignements statistiques, attachant par son enthousiasme discret, ce nouveau travail est assuré du même succès que son aîné.

Evelyn WAUGH. — Edmond Campion, martyr. — In-12 de 190 p. — Paris, Amiot-Dumont (20, Av. de l'Opéra), 1953.

Edmond Campion, né en 1540, commença à enseigner à l'Université d'Oxford à l'âge de 17 ans, et exerça très vite une grosse influence sur ses élèves. La situation religieuse à cette époque était très confuse en

Angleterre. Les autorités civiles persécutaient l'Eglise catholique, et beaucoup de fidèles, privés de prêtres, assistaient au culte protestant. Campion lui-même, bien que ne se cachant pas de ses sympathies pour le catholicisme, reçut le diaconat anglican en 1568. L'excommunication d'Elisabeth par Pie V en 1570 fut l'origine d'une recrudescence de la persécution. Campion parvint à s'enfuir, au grand regret du gouvernement anglais, qui l'appréciait de longue date et reconnaissait en lui « un des joyaux de l'Angleterre » (p. 63). Il se réfugia à Douai, alors territoire espagnol, et entra dans un Collège catholique anglais nouvellement fondé, où se formaient des prêtres destinés à retourner dans leur pays pour s'y livrer à un apostolat clandestin. « Parmi eux cent soixante devaient mourir sur l'échafaud avant la fin du règne d'Elisabeth » (p. 59).

Campion s'y réconcilia avec l'Eglise catholique et se sentit appelé à la vie religieuse. En 1573 il entre à Rome dans la Compagnie de Jésus, se prépare au sacerdoce à Prague, et est ordonné prêtre en 1578. Professeur de rhétorique dès 1574 il continue d'enseigner avec éclat, tout en faisant brillamment du ministère paroissial. En 1580 ses supérieurs renvoient en Angleterre un groupe de religieux dont Campion fait partie. Leur apostolat consiste à aller soutenir de la parole et des sacrements tous les fidèles qui les appellent. Ils doivent se déguiser et sont constamment traqués. Ils arrivent à se procurer une presse et à imprimer des ouvrages de controverse, notamment un petit livre de Campion qui met les anglicans et le gouvernement en fureur.

Avant même la fin de l'année, notre héros est trahi par un domestique catholique qui avait été emprisonné pour homicide et avait été libéré sous promesse de dénoncer ses coreligionnaires. Le saint religieux résista à toutes les tentatives pour le faire apostasier ou livrer des secrets. Il subit au moins trois fois la question ; on lui arracha les ongles ; complètement diminué physiquement et moralement il eut à réfuter les objections de pasteurs anglicans en quatre conférences. Il protesta toujours de sa loyauté envers le pouvoir établi et maintint qu'il n'avait recherché que le salut des âmes. Il mourut pendu, et son corps fut aussitôt mutilé et éventré devant la foule hostile.

Intelligent, humaniste, brillant orateur, il se caractérisa toujours par sa dignité et sa douceur. Il pardonna à celui qui l'avait trahi, et lui offrit même de le protéger contre la colère éventuelle des catholiques ; le geôlier qui assistait à l'entrevue, fut tellement ému par tant de magnanimité qu'il se convertit.

Cet ouvrage, écrit par un romancier de métier, se lit avec un vif intérêt. Les événements de la vie du Bienheureux (béatifié en 1886), y sont replacés dans leur cadre historique, et sont ainsi l'occasion de descriptions et d'anecdotes peu connues du grand public, au moins en France. Çà et là, des traces d'humour dans le genre de l'auteur. On pourra recommander cette biographie aux lecteurs les plus variés.

Jean GUITTON. — **Dialogues avec Monsieur Pouget.** — In-8 de 262 p., 495 fr. — Paris, Grasset, 1954.

Le premier de ces trois « dialogues » n'a pas précisément M. Pouget pour partenaire : il a lieu dans un salon d'où M. P. est absent, mais où son ancien disciple le cite souvent. Le sujet en est la « pluralité des mondes » : la foi peut-elle admettre que cette terre ne soit pas le seul point habité de l'Univers ? Dans l'affirmative, que devient le mystère de l'Incarnation ? Et le mal existe-t-il aussi dans ces autres « humanités » ? Dans les deux dialogues suivants, l'A. imagine que M. P. revient en ce monde et converse avec lui. Le deuxième est intitulé « le Christ des Evangiles ». On y voit d'abord évoquée une réunion chez Bergson, puis une visite à Loisy, et cela conduit à envisager le problème actuel de l'existence de Jésus. Le troisième, sur « l'Avenir de notre espèce », rappelle d'abord des souvenirs très concrets, décrit l'évolution du monde depuis vingt ans, et conclut à une vie encore longue de l'humanité. Le tout se termine par des « logia » de M. P., pensées prises au vol par l'A.

Les questions débattues dans ces pages sont souvent importantes : la plupart ne peuvent être utilement abordées que par des personnes cultivées. Mais ce sera un plaisir pour elles. Aisance du dialogue, précision du détail, passages poétiques, allusions intéressantes, tout contribue à en faciliter la lecture. Seul un lecteur averti trouvera probablement quelques longueurs dans le premier dialogue.

Au point de vue doctrinal, les problèmes de fond nous semblent correctement résolus. Il est clair pour un théologien que la pluralité des mondes habités ne souffre aucune difficulté dogmatique : la Révélation n'a pas pour but de nous renseigner sur l'état de l'Univers. De même la foi ne nous apprend rien sur la date de la fin du monde. Seules quelques opinions de M. P., pourraient être nuancées ou discutées. Ainsi quand il suggère, p. 123, que le septenaire sacramentaire est dû au fait que « le chiffre sept est symbole de plénitude », et qu'on aurait pu « choisir » un autre nombre ; ou quand il dit, au sujet de Jésus : « Nous ne voyons pas qu'il ait été malade. Il devait être robuste » (p. 125), comme si la chose n'était pas au-dessus de tout soupçon. De même, p. 136, il assure qu'en chaire il ne prêcherait pas la grâce, sous prétexte que le peuple n'y comprend rien et qu'il n'a pas besoin de la connaître à fond pour la posséder. Dans les « logia », à côté de pensées profondes, de traits humoristiques, d'appréciations intéressantes, il y a parfois aussi quelques affirmations trop peu nuancées. Enfin il va sans dire que quand il est question d'autres « humanités » que la nôtre, le mot « humanité » ne peut être pris que dans un sens analogique.

Mais ces légers défauts sont peu de chose, comparés aux qualités de fond et de forme de ce volume original. On le recommandera à ceux qui cherchent et réfléchissent, croyants et incroyants.

Alphonse de WAELHENS. — **Chemins et Impasses de l'Ontologie Heideggerienne. A propos de Holzwege.** — In-8 de 52 p., 30 f. b. (0.78 dollar). — Louvain, E. Nauwelaerts, 1953.

La philosophie de Heidegger est obscure ; la plaquette de M. de Waelhens en apporte une preuve nouvelle. Dans son dernier ouvrage, *La Phénoménologie de l'Esprit* (dont l'exergue évoque les chemins forestiers, *Holzwege*, qui semblent ne mener nulle part sinon à la forêt même), Heidegger cherche à préciser les rapports de *l'être* et de celui qui est, *l'étant*. Il s'agit surtout d'une étude sur la philosophie de Hegel, mais avec des aperçus sur Nietzsche, la poésie de Rilke ou encore telle ancienne maxime d'Anaximandre.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'exposé de M. de Waelhens : sa lecture est réservée aux philosophes de métier et encore à ceux qui sont familiarisés avec les thèses et les expressions propres à certaine philosophie existentialiste d'Outre-Rhin. Elle les mettra sur des chemins qui, notre auteur le laisse entendre, aboutissent à des impasses.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 17 maii 1954

G. MICHEL, *vic. gén.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)